

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 JANVIER 2026 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 15 et 17 décembre 2025
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2025-0165 - lot 3 396 431 rue du Condor
 - 3.1.2. DM 2025-0168 - prolongement de la rue du Condor
- 4. Législation**
 - 4.1. Avis de motion et dépôt de projet de règlements**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1994 intitulé « Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.1.2. Règlement numéro 1995 intitulé « Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de la Ville de Saint-Eustache »
- 5. Dossier du maire**
 - 5.1. Félicitations et remerciements aux équipes durant la période des fêtes
 - 5.2. Guignolée
 - 5.3. Inauguration Parc Nature
 - 5.4. Départ de François Legault
- 6. Période de questions**
- 7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)**
 - 7.1. Conseillère du district du Vieux Saint-Eustache**
 - 7.1.1 Perte d'un grand bénévole à l'Église historique
 - 7.2. Conseiller du district du Carrefour-Nord**
 - 7.2.1 Retour sur le souper de Noël à la résidence Chartwell L'Unique
 - 7.2.2 Création de la page Facebook de Guillaume Lalonde – Conseiller municipal quartier 2 du Carrefour-Nord
 - 7.3. Conseiller du district des îles**
 - 7.3.1 Fête des neiges de l'Association des citoyens du quartier des îles

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 JANVIER 2026 – 19 HEURES**

- 7.4. Conseiller du district des Jardins**
 - 7.4.1. La course des Pères Noël
 - 7.4.2. Évènements - Plaisirs d'hiver

- 8. Affaires courantes**
 - 8.1. Soumissions et contrats**
 - 8.1.1. Fourniture de bitumineux à chaud
 - 8.1.2. Services professionnels en pluviométrie et analyse des réseaux d'égouts
 - 8.2. Obligation de construction**
 - 8.2.1. 9399-4119 Québec inc.

- 9. Personnel**
 - 9.1. Contrat de travail - adjointe au cabinet du maire – modification au document déposé à la résolution 2025-12-602
 - 9.2. Contrat de travail – coordonnatrice aux affaires municipales au cabinet du maire – modification au document déposé à la résolution 2025-12-603
 - 9.3. Contrat de travail – secrétaire au cabinet du maire – modification au document déposé à la résolution 2025-12-604
 - 9.4. Embauche – cols blancs - divers services
 - 9.5. Nomination – concierge – Service des travaux publics

- 10. Commissions et comité du conseil**
 - 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 17 décembre 2025
 - 10.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2025
 - 10.2.1 Dépôt
 - 10.2.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.3. Nomination aux comités ou commission du conseil
 - 10.4. Nomination au sein d'organismes

- 11. Dossiers des directeurs**
 - 11.1 Assistante-greffière**
 - 11.1.1 La Ferme du Petit Chicot inc.– partie lot 1 367 047 – modification d'un bail
 - 11.1.2 Nadege Vasseur (Miss Propolis) – partie lot 1 367 046 – conclusion d'un bail

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 19 JANVIER 2026 – 19 HEURES**

11.1.3 Myriam Claude (Verger Ecopignon) – partie du lot 1 367 046 – modification d'un bail

11.2 Directeur du module technique et de l'environnement

11.2.1 Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec – désignation de signataires pour l'année 2026

11.2.2 Entrée en vigueur du cadre réglementaire modernisé en milieu hydrique – Prise de responsabilité des ouvrages de protection contre les inondations

11.2.3 La Société canadienne de la Croix-Rouge – conclusion d'une modification à l'entente

11.2.4 Installation de services municipaux – prolongement de la rue du Souvenir – présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

12. Rapports et comptes du mois

11.3 Rapport de construction pour le mois de décembre 2025

11.4 Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1er décembre 31 décembre 2025

11.5 Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2025

13. Levée de la séance

/cp



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **19 janvier 2026 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Marc Lamarre, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Guillaume Lalonde, Sylvie St-Amour, Iann-Carlos Armijo, Karl Béliveau, Pierre-François Hervieux, Isabelle Lefebvre, Thomas Lebeau, Sylvie Mallette et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Fanny Pineault, assistante-greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2026-01-001

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2026-01-002

2.1. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 15 et 17 décembre 2025

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire, extraordinaire budgétaire et extraordinaire tenues les 15 et 17 décembre 2025.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2026-01-003

3.1.1. Dérogation mineure - DM 2025-0165 - lot 3 396 431 rue du Condor

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0165 soumise afin de :

- Permettre que l'occupation minimale du terrain soit de 9,95%, alors que le règlement numéro 1675 de zonage fixe cette occupation minimale à 20%;
- Permettre que la façade principale du bâtiment ne comporte pas d'entrée principale, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que l'entrée principale soit située sur la façade principale;
- Permettre que du fil de fer barbelé soit autorisé dans toutes les cours pour ce bâtiment industriel ne comportant pas d'aire d'entreposage, alors que le règlement 1675 de zonage autorise, en zone industrielle lorsque l'aire



d'entreposage excède 2 500 m², le fil barbelé seulement en cours latérale et arrière;

- Permettre que des clôtures soient érigées devant le mur avant du bâtiment, alors que le règlement numéro 1675 de zonage interdit toute clôture en cour avant;
- Permettre qu'un réservoir de combustible liquide d'une capacité de 45 425 litres soit autorisé, alors que le règlement 1675 de zonage n'autorise qu'un réservoir de 2 000 litres par lot;
- Permettre qu'un bâtiment accessoire soit implanté, alors que le règlement numéro 1675 de zonage interdit ce type de bâtiment dans cette zone;
- Permettre que deux rangées de clôtures soient installées en cour avant, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe l'implantation de toute clôture en cour avant.

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-12-140 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 11 décembre 2025.

Résolution 2026-01-004

3.1.2. Dérogation mineure - DM 2025-0168 - prolongement de la rue du Condor

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0168 soumise afin de permettre que certaines lignes latérales des lots ne soient pas perpendiculaires à la ligne de rue, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement exige cette perpendicularité.

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2025-12-141 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 11 décembre 2025.

4. Législation

4.1. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.1.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1994 intitulé « Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élu·es et élus de la Ville de Saint-Eustache »

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élu·es et élus de la Ville de Saint-Eustache qui remplace le règlement 1947 en vigueur, sans modification.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.



Sujet :

4.1.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1995 intitulé « Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de la Ville de Saint-Eustache »

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de la Ville de Saint-Eustache qui remplace le règlement 1949 en vigueur, sans modification.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossier du maire

Sujet :

5.1 Félicitations et remerciements aux équipes durant la période des fêtes

Monsieur le maire Marc Lamarre revient sur l'initiative de la Ville à tolérer le stationnement de nuit pendant la période des fêtes et remercie l'administration municipale pour leur collaboration.

5.2 Guignolée

Monsieur le maire Marc Lamarre effectue un retour sur la guignolée et remercie toutes les personnes ayant contribué au succès de cet événement.

5.3 Inauguration Parc Nature

Monsieur le maire Marc Lamarre invite les citoyens à venir découvrir le pavillon d'accueil du Parc Nature à compter du 23 janvier prochain.

5.4 Départ de François Legault

Monsieur le maire Marc Lamarre souligne la contribution et l'engagement du premier ministre François Legault au cours de son mandat.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseillère du district du Vieux-Saint-Eustache

Sujet :

7.1.1. Perte d'un grand bénévole à l'Église historique

Madame la conseillère Michèle Labelle remercie Michel Proulx pour son importante contribution à titre de bénévole au sein de l'Église historique et offre ses sympathies à la famille et aux amis de Michel Proulx et son frère Alain Proulx.

7.2. Conseiller du district du Carrefour-Nord

Sujet :

7.2.1. Retour sur le souper de Noël à la résidence Chartwell L'Unique

Monsieur le conseiller Guillaume Lalonde souligne le succès du souper de Noël de la résidence Chartwell L'Unique et remercie la résidence pour l'invitation.



Sujet :

7.2.2. Création de la page Facebook de Guillaume Lalonde – Conseiller municipal quartier 2 du Carrefour-Nord

Monsieur le conseiller Guillaume Lalonde invite les citoyens à consulter sa page Facebook de conseiller municipal.

7.3. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.3.1. Fête des neiges de l'Association des citoyens du quartier des îles

Monsieur le conseiller Thomas Lebeau invite les citoyens à participer en grand nombre à la fête des neiges de l'Association des citoyens du quartier des îles.

7.4. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.4.1. La course des Pères Noël

Monsieur le conseiller Yves Roy effectue un retour sur la course des Pères Noël et tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de cet événement.

7.4.2. Événements - Plaisirs d'hiver

Monsieur le conseiller Yves Roy invite les citoyens à participer en grand nombre aux événements Plaisirs d'hiver : Viens tripper!, Soirée animée et Soirée aux flambeaux.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2026-01-005

8.1.1. Fourniture de bitumineux à chaud

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Uniroc inc. relativement à la fourniture de bitumineux à chaud, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 168 000,00 \$ taxes en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2025-T-P-24;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-01-006

8.1.2. Services professionnels en pluviométrie et analyse des réseaux d'égouts

Sur proposition de Guillaume Lalonde, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'utiliser le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans les cas de soumissions relativement aux services professionnels en pluviométrie et analyse des réseaux d'égouts et d'approuver les critères de pondération et d'évaluation plus amplement décrits au document dont copie est déposée au dossier du conseil.



8.2. Obligation de construction

Résolution 2026-01-007

8.2.1. 9399-4119 Québec inc

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à 9399-4119 Québec inc., un délai additionnel expirant le 27 septembre 2026, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 6 318 267, et ce, moyennant une compensation de 3 945,05 \$;

D'autoriser le maire et le(la) greffier(ère) ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2026-01-008

9.1. Contrat de travail - adjointe au cabinet du maire – modification au document déposé à la résolution 2025-12-602

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier le contrat de travail déposé à la résolution 2025-12-602 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025 relativement au renouvellement du contrat de travail de Sonia St-Amand, adjointe au cabinet du maire, afin de le modifier par le contrat de travail déposé au dossier du conseil pour la présente résolution;

D'autoriser le maire et le(la) greffier(-ière) ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-01-009

9.2. Contrat de travail – coordonnatrice aux affaires municipales au cabinet du maire modification au document déposé à la résolution 2025-12-603

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier le contrat de travail déposé à la résolution 2025-12-603 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025 relativement au renouvellement du contrat de travail de Céline Falardeau, coordonnatrice aux affaires municipales au cabinet du maire, afin de le modifier par le contrat de travail déposé au dossier du conseil pour la présente résolution;

D'autoriser le maire et le(la) greffier(-ière) ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-01-010

9.3. Contrat de travail – secrétaire au cabinet du maire – modification au document déposé à la résolution 2025-12-604

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier le contrat de travail déposé à la résolution 2025-12-604 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025 relativement au renouvellement du contrat de travail de Mylène Besner, secrétaire au cabinet du maire, afin de le modifier par le contrat de travail déposé au dossier du conseil pour la présente résolution;

D'autoriser le maire et le(la) greffier(-ière) ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2026-01-011

9.4. Embauche – cols blancs - divers services

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Wafa Bouaouni, Josiane Guidi et Sarah-Maude Pellerin aux postes d'employé col blanc pour divers services, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-01-012

9.5. Nomination – concierge – Service des travaux publics

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Julien Vanier-Guillemette, au poste de concierge au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comité du conseil

Résolution 2026-01-013

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - procès-verbal de la réunion tenue le 17 décembre 2025

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2025-12-119 à CAPFRH-2025-12-127 de la réunion tenue le 17 décembre 2025, telles que présentées.

Résolution 2026-01-014

10.2.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2025 - dépôt

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2025.

Résolution 2026-01-015

10.2.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 11 décembre 2025 – Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la réunion tenue le 11 décembre 2025

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 11 décembre 2025;

- PIIA 2025-0058 (51, chemin des Iles Corbeil);
- PIIA 2025-0059 (111, Chemin des Iles Corbeil);
- PIIA 2025-0125 (95, 43^e Avenue);
- PIIA 2025-0133 (250, rue Dubois);
- PIIA 2025-0139 (650, boulevard Arthur-Sauvé);

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**



- PIIA 2025-0141 (271, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0142 (135 D, 25^e Avenue);
- PIIA 2025-0143 (764, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0146 (255, 25^e Avenue);
- PIIA 2025-0147 (255, 25^e Avenue);
- PIIA 2025-0148 (572, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0150 (165, 25^e Avenue);
- PIIA 2025-0152 (175, boulevard Industriel);
- PIIA 2025-0153 (477, 25^e Avenue);
- PIIA 2025-0155 (1000, boulevard Industriel);
- PIIA 2025-0156 (503, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2025-0159 (149-155, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2025-0160 (104-30, chemin d'Oka);
- PIIA 2025-0162 (500, boulevard Industriel);
- PIIA 2025-0163 (lot 3 396 431, rue du Condor);
- PIIA 2025-0164 (88B, 63^e Avenue);
- PIIA 2025-0166 (622, 25^e Avenue).

Résolution 2026-01-016

10.3. Nomination aux comités et commissions du conseil

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Guillaume Lalonde, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des comités et commissions du conseil ci-après mentionnées :

Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines	Yves Roy, président, Pierre-François Hervieux, vice-président Marc Lamarre
Commission du développement économique	Yves Roy, président Michèle Labelle, vice-présidente Marc Lamarre
Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Iann-Carlos Armijo, président Michèle Labelle, vice-présidente Marc Lamarre
Commission des services techniques et des changements climatiques	Thomas Lebeau, président Sylvie Mallette, vice-présidente
Commission des loisirs, de la culture et du communautaire	Isabelle Lefebvre, présidente (responsable du volet communautaire) Yves Roy, vice-président (responsable du volet sports et loisirs) Karl Béliveau, (responsable du volet arts et culture) Pierre-François Hervieux, (responsable du volet sports et loisirs) Michèle Labelle (responsable du volet arts et culture) Sylvie St-Amour (responsable du volet communautaire)
Commission du développement des arts et de la culture	Karl Béliveau, président Michèle Labelle, vice-présidente Germain Lalonde

Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



Commission de la sécurité publique	Sylvie Mallette, présidente Thomas Lebeau, vice-président
Commission de la circulation et des transports	Pierre-François Hervieux, président Thomas Lebeau, vice-président
Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie	Sylvie Mallette, présidente Sylvie St-Amour, vice-présidente Gaétan Charest Danielle Laurin Émilie Morrisseau Tony Paré
Commission de l'environnement et de l'embellissement	Guillaume Lalonde, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente Jean-Félix Bouchard Omer Demers Caroline Favreau Guy Lajoie Charles Asselin
Commission des communications et des relations avec le citoyen	Sylvie St-Amour, présidente Karl Béliveau, vice-président
Commission d'acquisition d'œuvres d'art	Michèle Labelle, présidente Karl Béliveau, vice-président Yves Roy Isabelle Lefebvre
Commission jeunesse	Isabelle Lefebvre, présidente Guillaume Lalonde, vice-président Rosalie Barsalou Wahida Boubaker Noah Choquette-Hayes Nouha El Mkinsi Ena Grâce Elsy Maëva Djandji Maliha Lompo Hugo Poitras Fanie Sauvé
Comité du développement agricole	Yves Roy, président Iann-Carlos Armijo, vice-président
Comité d'analyse et d'autorisation des demandes de démolition des immeubles	Michèle Labelle, présidente Iann-Carlos Armijo, vice-président Yves Roy
Comité consultatif d'urbanisme	Michèle Labelle, présidente Iann-Carlos Armijo, vice-président Arnaud Paquin Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay Gabriel Vermette

La présente résolution remplace toute résolution antérieure au même effet.



Résolution 2026-01-017

10.4. Nomination au sein d'organismes

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie St-Amour, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer les personnes suivantes au sein des organismes ci-après mentionnés :

Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc. (ASPA)	Pierre-François Hervieux Yves Roy Karine Bourbonnais Jonathan Cécile Marie-Ève Tétreault
Collecte de sang de la Ville de Saint-Eustache	Isabelle Lefebvre Sylvie St-Amour
Comité consultatif agricole de la MRC Deux-Montagnes	Yves Roy, délégué Iann-Carlos Armijo (substitut)
Comité du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)	Yves Roy, délégué Marc Lamarre (substitut)
Corporation des fêtes de Saint-Eustache	Michèle Labelle Karl Béliveau
Patrimoine culturel Vieux-Saint-Eustache	Michèle Labelle Pierre-François Hervieux
Festivités hivernales	Yves Roy
Fondation église historique de Saint-Eustache	Michèle Labelle
Mérite Sportif	Yves Roy
Office régional de l'habitation	Nicole Carignan-Lefebvre
Société de développement de Saint-Eustache (SODESE)	Marc Lamarre Michèle Labelle Yves Roy
Tricentris	Marc Lamarre
Vélo fête	Pierre-François Hervieux

La présente résolution remplace toute résolution antérieure au même effet.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Assistante-greffière

Résolution 2026-01-018

11.1.1. La Ferme du Petit-Chicot inc. – partie du lot 1 367 047 – modification d'un bail

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification au bail visant à promouvoir des pratiques agricoles durables, innovantes, et respectueuses de l'environnement en offrant aux producteurs de la relève des ressources partagées et un encadrement professionnel pour favoriser le développement de l'agriculture locale conclu en vertu de la résolution 2024-11-626 avec Les terres du possible inc., devenue La Ferme du Petit-Chicot inc., le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le(la) greffier(ère) ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



Résolution 2026-01-019

11.1.2. Nadege Vasseur (Miss Propolis) – partie lot 1 367 046 – conclusion d'un bail

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure un bail relatif à la location d'un terrain situé sur une partie du lot 1 367 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, dans le but de promouvoir des pratiques agricoles durables, innovantes, et respectueuses de l'environnement en offrant aux producteurs de la relève des ressources partagées et un encadrement professionnel pour favoriser le développement de l'agriculture locale, avec Nadege Vasseur (Miss Propolis), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au bail dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le(la) greffier(ère) ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-01-020

11.1.3. Myriam Claude (Verger Ecopignon) – partie du lot 1 367 046 – modification d'un bail

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une modification au bail visant à promouvoir des pratiques agricoles durables, innovantes, et respectueuses de l'environnement en offrant aux producteurs de la relève des ressources partagées et un encadrement professionnel pour favoriser le développement de l'agriculture locale conclu en vertu de la résolution 2025-05-254 avec Myriam Claude (Verger Ecopignon), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le(la) greffier(ère) ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.2. Directeur du module technique et de l'environnement

Résolution 2026-01-021

11.2.1. Documents administratifs de la Société de l'assurance automobile du Québec – désignation de signataires pour l'année 2026

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner, pour l'année 2026, messieurs Pierre Ado, Pierre-Alexandre Gagnon et Gabriel Gohier, du Service des travaux publics en tant que signataires des documents administratifs requis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Résolution 2026-01-022

11.2.2. Entrée en vigueur du cadre réglementaire modernisé en milieu hydrique – Prise de responsabilité des ouvrages de protection contre les inondations

ATTENDU QUE le ou vers le 1er mars 2026 entrera en vigueur le cadre réglementaire modernisé en milieu hydrique visant à mieux encadrer l'aménagement du territoire afin de réduire les risques liés aux inondations;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) demande aux municipalités de se prononcer quant à la prise de responsabilité des ouvrages de protection contre les inondations (OPI) situés sur leur territoire;



ATTENDU QUE l'absence de prise de responsabilité des OPI pourrait entraîner l'assujettissement des secteurs situés à l'arrière de ces ouvrages à des zones inondables à fortes contraintes;

ATTENDU QUE la prise de responsabilité des OPI requiert la réalisation d'une étude de caractérisation ainsi qu'une étude de performance des ouvrages;

ATTENDU QUE le MELCCFP accorde une période de transition permettant aux municipalités de s'engager formellement dans la prise de responsabilité des OPI;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Thomas Lebeau, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache s'engage à prendre la responsabilité des ouvrages de protection contre les inondations (OPI) situés sur son territoire;

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des études requises dans le cadre de cette prise de responsabilité;

QUE le conseil municipal autorise le directeur adjoint ou le/la directeur(trice) du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Résolution 2026-01-023

11.2.3. La Société canadienne de la Croix-Rouge – conclusion d'une modification à l'entente

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une deuxième modification à l'entente relative aux services aux sinistrés, conclue en vertu des résolutions 2019-07-451 et 2022-10-615, avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le(la) greffier(ère) ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-01-024

11.2.4 Installation de services municipaux – prolongement de la rue du Souvenir – présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Considérant que GROUPE L'HERITAGE INC. entend exécuter des travaux d'installation de services municipaux sur les lots 6 284 749, 4 497 782 et 4 497 783;

Considérant que de tels travaux doivent être exécutés en conformité avec le règlement municipal 1955 intitulé « Règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux » ;

En conséquence :

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme GBI Experts-Conseil inc. à soumettre



au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, les plans et devis relatifs aux travaux d'installation des services municipaux dans le cadre du projet de prolongement de la rue du Souvenir, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

- d'informer ledit ministère que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation éventuelle desdits travaux selon les conditions émis dans le protocole ;
- de confirmer audit ministère que la Ville s'engage à acquérir lesdits services municipaux sur les rues destinées à être publiques lorsque les travaux seront complétés et dans la mesure où ils sont conformes aux plans et devis ;
- de confirmer audit ministère l'engagement de la Ville de prendre en charge l'entretien et l'opération des services municipaux sur les rues destinées à être publiques lorsque les travaux seront complétés et dans la mesure où ils sont conformes aux plans et devis ;
- de confirmer audit ministère que la Ville possède son attestation d'assainissement municipales (AAM);
- d'autoriser le directeur adjoint ou le/la directeur(trice) du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la résolution.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour les mois de décembre 2025

Le rapport de construction pour le mois de décembre 2025 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2025

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2026-01-025

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2025

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2025, lesquels totalisent 8 913 252,92 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.



13. Levée de la séance

Résolution 2026-01-026

13. Levée de la séance

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 FÉVRIER 2026 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2025-0175 - 163, boulevard Arthur-Sauvé
 - 3.1.2. DM 2026-0002 - 93 à 97, rue Saint-Eustache
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de règlements**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1994 intitulé « Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élus et élues de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.1.2. Règlement numéro 1995 intitulé « Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.2. Avis de motion et dépôt de projet de règlements**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1763-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1763 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.2.2. Règlement numéro 1830-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 4.2.3. Règlement numéro 1950-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1950 instituant des commissions et comités du conseil »
 - 4.2.4. Règlement numéro 1996 intitulé « Règlement concernant la rémunération des membres du conseil »
 - 4.3. Avis de motion et adoption de projets de règlements**
 - 4.3.1. Règlement numéro 1865-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble »
 - 4.3.2. Règlement numéro 1953-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 FÉVRIER 2026 – 19 HEURES**

4.3.3. Règlement numéro 1997 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme »

4.3.4. Règlement numéro 1998 intitulé « Règlement de zonage »

4.3.5. Règlement numéro 1999 intitulé « Règlement de lotissement »

4.3.6. Règlement numéro 2000 intitulé « Règlement de construction »

4.3.7. Règlement numéro 2001 intitulé « Règlement sur les permis et certificats »

4.3.8. Règlement numéro 2002 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

4.3.9. Règlement numéro 2003 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »

4.3.10. Règlement numéro 2004 intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme »

4.3.11. Règlement numéro 2005 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

4.3.12. Règlement numéro 2007 intitulé « Règlement de démolition d'immeubles »

4.4. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

4.4.1. Règlement numéro 2006 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels »

5. Dossier du maire

5.1. Alto - TGV

5.2. Invitation à l'assemblée publique dans le cadre de l'adoption du nouveau plan d'urbanisme

5.3. Jeux du Québec

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Îles

7.1.1. Remerciements pour la fête des neiges

7.2 Conseiller du district Plateau des Chênes

7.2.1 Semaine de la prévention du suicide

7.3 Conseiller du district des Jardins

7.3.1 Plaisirs d'hiver – Faits saillants

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 FÉVRIER 2026 – 19 HEURES**

7.3.2 Remerciements tournoi M-15

7.3.3 Ouverture du Parc Nature

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

8.1.1. Achat de véhicules légers – Regroupement d’achat

8.1.2. Réfection de la structure des meules – Moulin Légaré

9. Personnel

9.1. Embauche – technicienne juridique – Service du greffe et des affaires juridiques

9.2. Nomination – chef de division gestion des contrats et bâtiments – Service des travaux publics

10. Commissions et comité du conseil

10.1. Commission de l’administration publique, des finances et des ressources humaines - recommandations de la réunion tenue le 21 janvier 2026

10.2. Commission du développement économique – recommandations de la réunion tenue le 20 janvier 2026

10.3. Commission de l’aménagement du territoire et de l’habitation – recommandations de la réunion tenue le 12 janvier 2026

10.4. Commission des services techniques et des changements climatiques – recommandations de la réunion tenue le 14 janvier 2026

10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire – recommandations de la réunion tenue le 12 janvier 2026

10.6. Commission du développement des arts et de la culture – recommandations de la réunion tenue le 27 janvier 2026

10.7. Commission de la circulation et des transports

10.7.1. Recommandations de la réunion tenue le 6 janvier 2026

10.7.2. Recommandations de la réunion tenue le 20 janvier 2026

10.8. Commission de l’environnement et de l’embellissement – recommandations de la réunion tenue le 20 janvier 2026

10.9. Commission des communications et des relations avec le citoyen – recommandations de la réunion tenue le 12 janvier 2026

10.10. Comité consultatif d’urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2026

10.10.1 Dépôt

10.10.2 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 FÉVRIER 2026 – 19 HEURES**

10.11. Nomination aux comités et commissions du conseil

11. Dossiers des directeurs

11.1 Assistante-greffière

- 11.1.1 Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1988 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 8 809 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour les honoraires professionnels, l'implantation, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de bordures, de système de drainage, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'acquisition et aménagements de véhicules, d'installations sanitaires, d'équipements informatiques, de feux de circulation et signalétique)
- 11.1.2 Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1989 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 872 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux de rénovation et réaménagement intérieur du bâtiment existant pour le centre d'appels d'urgence)
- 11.1.3 Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1990 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 283 000 \$ pour des honoraires professionnels concernant des études, plans et devis, plans d'aménagement et plans de gestion pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales (parcs))
- 11.1.4 Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1991 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 317 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, d'acquisition d'équipements et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable)
- 11.1.5 Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1992 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 531 000 \$ pour des plans, devis, surveillance et travaux de réfection du bâtiment du complexe multisport)
- 11.1.6 Vente d'un immeuble – lot 6 656 268 (anciennement les lots 6 654 232 et 6 654 235) – Vecteur 1 Société d'investissement inc. – cession de droits d'une promesse d'achat et ses modifications à 9544-2513 Québec inc.

11.2 Directeur du module administratif et communautaire

- 11.2.1 Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes – entente de visibilité corporative La petite église Cabaret Spectacle – conclusion d'une entente
- 11.2.2 Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes – entente de visibilité corporative Parc Nature – conclusion d'une entente
- 11.2.3 François Vincent – conclusion d'une entente

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 FÉVRIER 2026 – 19 HEURES**

-
- 11.2.4 La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache – conclusion d’une entente
 - 11.2.5 Demande d’aide financière – Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – volet 1 – infrastructures sportives et récréatives
 - 11.2.6 Demande de financement – programme d’aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 - acquisition de milieux naturels – Parc Nature de Saint-Eustache
 - 11.2.7 Politique numéro POL-MAC-101-2026 intitulée « Politique d’aide financière aux organismes et individus »
 - 11.2.8 Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – phase d’implantation des vélos en libre-service (BIXI) phase 1 – confirmation de fin des travaux
 - 11.2.9 Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – piste cyclable 25^e avenue - confirmation de fin des travaux
 - 11.2.10 Programme d’ententes en patrimoine (PEP)
- 11.3 Directeur du module technique et de l’environnement**
- 11.3.1 Fido Solutions inc. – tour de télécommunications au 33, boulevard Industriel – renouvellement et modification d’un bail
 - 11.3.2 Installation de services municipaux – prolongement de la rue du Condor – présentation des plans et devis au ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
 - 11.3.3 Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) – appui du programme plans et études de foresterie urbaine de la Fédération canadienne des municipalités
 - 11.3.4 Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) – appui au programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes – Plans et études de foresterie urbaine de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - 11.3.5 Vidéotron Infrastructures inc. – deuxième modification au bail
- 11.4 Directeur général**
- 11.4.1 Centre de services scolaire des Mille-Îles – planification des besoins d’espace
 - 11.4.2 Politique numéro POL-DG-103-2026 intitulée « Politique sur l’organisation, le fonctionnement et les pouvoirs des commissions ou comités de la Ville de Saint-Eustache »
 - 11.4.3 Appui à la Ville de Mirabel – demande au gouvernement du Canada relative au projet de TGV Québec-Toronto

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 FÉVRIER 2026 – 19 HEURES**

- 11.4.4** Appui à la demande de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes – plan d'intervention en infrastructures routières locales

12. Rapports et comptes du mois

- 12.1** Rapport de construction pour le mois de janvier 2026
- 12.2** Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2026
- 12.3** Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2026

13. Levée de la séance

/cp

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **16 février 2026 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Marc Lamarre, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Guillaume Lalonde, Sylvie St-Amour, Iann-Carlos Armijo, Karl Béliveau, Pierre-François Hervieux, Isabelle Lefebvre, Thomas Lebeau, Sylvie Mallette et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Fanny Pineault, assistante-greffière.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2026-02-027

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 février 2026.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2026-02-028

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2026-02-029

3.1.1. Dérogation mineure - DM 2025-0175 – 163, boulevard Arthur-Sauvé

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0175 soumise afin de permettre une hauteur de bâtiment de 20,04 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une hauteur maximale de 18,5 mètres pour une habitation multifamiliale de plus de 12 logements.

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2026-01-009 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 22 janvier 2026.

Résolution 2026-02-030

3.1.2. Dérogation mineure - DM 2026-0002 – 93 à 97, rue Saint-Eustache

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyé par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2026-0002 soumise afin de permettre l'aménagement de pièces habitables dans la cave du bâtiment résidentiel multifamilial, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe les logements aménagés dans les caves.

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2026-01-010 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 22 janvier 2026.

4. Législation

4.1. Adoption de règlements

Résolution 2026-02-031

Adoption d'un règlement

4.1.1. Règlement numéro 1994 intitulé « Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie des élués et élus de la Ville de Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1994 intitulé « RÈGLEMENT CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUÉS ET ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2026-02-032

Adoption d'un règlement

4.1.2. Règlement numéro 1995 intitulé « Règlement constituant le code d'éthique et de déontologie pour le personnel de cabinet de la Ville de Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1995 intitulé « RÈGLEMENT CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LE PERSONNEL DE CABINET DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.2.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1763-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1763 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier les exigences concernant la possibilité d'installation d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet pour un bâtiment.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.2.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1830-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la tarification applicable à l'égard de différentes demandes d'urbanisme, les compteurs d'eau et ajout d'une tarification sur les bornes de recharge de niveau 2 du réseau Circuit électrique.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.2.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1950-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1950 instituant des commissions et comités du conseil »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier le nom de la commission de l'environnement et de l'embellissement et le nom de la commission des services techniques et des changements climatiques.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

Sujet :

4.2.4. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1996 intitulé « Règlement concernant la rémunération des membres du conseil »

Monsieur le maire Marc Lamarre présente le projet de règlement portant le numéro 1996 intitulé « Règlement concernant la rémunération des membres du conseil » et souligne les mentions suivantes exigées par l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c. T-11.001) :

- rémunérations annuelles de base suivantes :
Maire : 117 182,88 \$;
Conseillers : 32 308,66 \$;
- rémunération additionnelle, au prorata du nombre de jour :
Maire suppléant : 6 294,70 \$/an;
- lorsque la durée du remplacement du maire par son suppléant est supérieure à 90 jours continus, la Ville verse à partir du 91^e jour une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période au lieu et place de sa rémunération de conseiller;
- en plus des rémunérations ci-haut déterminées, les membres du conseil ont droit à une allocation de dépenses égale à la moitié de ces rémunérations jusqu'à concurrence du maximum prévu par la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c. T-11.001);
- à compter du 1^{er} janvier 2027, les rémunérations établies aux articles 1 à 4 seront indexées à la hausse annuellement;
- le règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant l'adoption d'un règlement concernant la rémunération des membres du conseil de la Ville de Saint-Eustache qui remplace le règlement 1330 en vigueur.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

4.3. Avis de motion et adoption de projets de règlements

4.3.1.

Avis de motion

Règlement numéro 1865-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1865-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à abroger le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Résolution 2026-02-033

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1865-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.2. Avis de motion

Règlement numéro 1953-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1953-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin ».

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant la mise à jour annuelle du tarif applicable de la contribution par unité de logement ou par unité de logement équivalente.

Résolution 2026-02-034

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1953-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.3. Avis de motion

Règlement numéro 1997 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1997 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme » visant à remplacer le règlement numéro 1674 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1674 en vigueur sur le plan d'urbanisme.

Résolution 2026-02-035

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1997 intitulé « Règlement sur le plan d'urbanisme » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.4. Avis de motion

Règlement numéro 1998 intitulé « Règlement de zonage »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1998 intitulé « Règlement de zonage » visant à remplacer le règlement numéro 1675 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1675 en vigueur concernant le règlement de zonage.

Résolution 2026-02-036

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1998 intitulé « Règlement de zonage » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.5. Avis de motion

Règlement numéro 1999 intitulé « Règlement de lotissement »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 1999 intitulé « Règlement de lotissement » visant à remplacer le règlement numéro 1673 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1673 en vigueur concernant le règlement de lotissement.

Résolution 2026-02-037

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 1999 intitulé « Règlement de lotissement » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.6. Avis de motion

Règlement numéro 2000 intitulé « Règlement de construction »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 2000 intitulé « Règlement de construction » visant à remplacer le règlement numéro 1616 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1616 en vigueur concernant le règlement de construction.

Résolution 2026-02-038

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2000 intitulé « Règlement de construction » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.2.7. Avis de motion

Règlement numéro 2001 intitulé « Règlement sur les permis et certificats »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 2001 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » visant à remplacer le règlement numéro 1663 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1663 en vigueur concernant le règlement sur les permis et certificats.

Résolution 2026-02-039

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2001 intitulé « Règlement sur les permis et certificats » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.8. Avis de motion

Règlement numéro 2002 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 2002 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » visant à remplacer le règlement numéro 1795 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1795 en vigueur concernant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration.

Résolution 2026-02-040

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2002 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.9. Avis de motion

Règlement numéro 2003 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 2003 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » visant à remplacer le règlement numéro 1241 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1241 en vigueur concernant le règlement sur les dérogations mineures.

Résolution 2026-02-041

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2003 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.10. Avis de motion

Règlement numéro 2004 intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 2004 intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme » visant à remplacer le règlement numéro 1601 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1601 en vigueur concernant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2026-02-042

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2004 intitulé « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.11. Avis de motion

Règlement numéro 2005 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 2005 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » visant à remplacer le règlement numéro 1698 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1698 en vigueur concernant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Résolution 2026-02-043

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2005 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.3.12. Avis de motion

Règlement numéro 2007 intitulé « Règlement de démolition d'immeubles »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 2007 intitulé « Règlement de démolition d'immeubles » visant à remplacer le règlement numéro 1964 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1964 en vigueur concernant le règlement de démolition d'immeubles.

Résolution 2026-02-044

Adoption d'un projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2007 intitulé « Règlement de démolition d'immeubles » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars, à 19h, à la Maison du citoyen.

4.4. Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement

4.4.1. Avis de motion

Règlement numéro 2006 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels »

À la demande du maire, la directrice du Service de l'urbanisme présente le projet de règlement portant le numéro 2006 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » visant à remplacer le règlement numéro 1794 en vigueur.

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à remplacer le règlement numéro 1794 en vigueur concernant le règlement sur les usages conditionnels.

Résolution 2026-02-045

Adoption d'un premier projet de règlement

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 2006 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » et de fixer l'assemblée publique au 10 mars 2026, à 19h, à la Maison du citoyen.

5. Dossiers du maire

Sujet :

5.1. Alto - TGV

Monsieur le maire Marc Lamarre effectue un retour sur la consultation de la firme Alto concernant le projet de TGV, et souligne l'importance de privilégier un tracé le long de l'autoroute 13 pour limiter l'impact sur les terres agricoles de Saint-Eustache et de Mirabel.

Sujet :

5.2 Invitation à l'assemblée publique dans le cadre de l'adoption du nouveau plan d'urbanisme

Monsieur le maire Marc Lamarre indique qu'une nouvelle version du Plan d'urbanisme, conçue pour répondre aux enjeux actuels de la Ville, sera présentée lors d'une assemblée publique le 10 mars à 19h à la Maison du citoyen. Il invite les citoyens à y participer.

5.3 Jeux du Québec

Monsieur le maire Marc Lamarre souligne la 60^e édition des jeux du Québec à Blainville, du 27 février au 2 mars 2026, et mentionne que la Ville est heureuse d'apporter son soutien en fournissant des ressources humaines et des installations sportives, tout en saluant la participation de 16 jeunes athlètes eustachois.

Résolution 2026-02-046

Inversion des points 5.2. et 5.3.

Considérant que monsieur le maire a inversé les points 5.2. et 5.3. lors de la présentation de ces points, sur proposition de Guillaume Lalonde, appuyé par Isabelle Lefebvre il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter cette inversion dans la présentation de ces points sans changer leur numérotation dans l'ordre du jour.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district des Îles

Sujet :

7.1.1. Remerciements pour la fête des neiges

Monsieur le conseiller Thomas Lebeau remercie chaleureusement tous les bénévoles et participants de la fête des neiges de l'Association des citoyens du quartier des îles qui ont fait de cet événement un succès.

7.2. Conseillère du district Plateau des Chênes

Sujet :

7.2.1. Semaine de la prévention du suicide

Madame la conseillère Sylvie Mallette fait un retour sur la Semaine de prévention du suicide qui s'est tenue du 1^{er} février au 7 février 2026.

7.3. Conseiller du district des Jardins

Sujet :

7.3.1. Plaisirs d'hiver – Faits saillants

Monsieur le conseiller Yves Roy énonce des faits saillants en lien avec les événements Plaisirs d'hiver.

7.3.2. Remerciements tournoi M-15

Monsieur le conseiller Yves Roy souligne le succès du Tournoi Provincial Bantam M-15 et remercie les bénévoles et participants.

7.3.3. Ouverture du parc Nature

Monsieur le conseiller Yves Roy présente un compte rendu sur l'inauguration du pavillon du parc Nature Saint-Eustache et encourage les citoyens à venir découvrir le parc Nature.

8. Affaires courantes

8.1. Soumissions et contrats

Résolution 2026-02-047

8.1.1. Achat de véhicules légers- regroupement d'achat

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que la Ville participe au regroupement d'achat 2026-8106-50 concernant l'acquisition de véhicules légers, orchestrée par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'année pour la période du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027.

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-048

8.1.2. Réfection de la structure des meules – Moulin Légaré

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Les Constructions J. Brillant inc. relativement à la réfection de la structure des meules du Moulin Légaré, au prix soumis, pour un montant total de 170 260,00 \$ taxes en sus, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro B-30.31.01;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du

conseil;

D'autoriser le directeur adjoint du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

9. Personnel

Résolution 2026-02-049

9.1. Embauche – technicienne juridique – Service du greffe et des affaires juridiques

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Laurence Dubois au poste de technicienne juridique au Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines ou le(la) directeur(-trice) adjoint(e) du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-050

9.2. Nomination – chef de division gestion des contrats et bâtiments – Service des travaux publics

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Marc-Antoine Dufresne, au poste de chef de division gestion des contrats et bâtiments au Service des travaux publics, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière par intérim ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comité du conseil

Résolution 2026-02-051

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - recommandations de la réunion tenue le 21 janvier 2026

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2026-01-001 à CAPFRH-2026-01-008 de la réunion tenue le 21 janvier 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-02-052

10.2 Commission du développement économique – recommandations de la réunion tenue le 20 janvier 2026

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2026-01-001 à CDE-2026-01-003 de la réunion tenue le 20 janvier 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-02-053

10.3 Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – recommandations de la réunion tenue le 12 janvier 2026

Sur proposition de Iann-Carlos Armijo, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2026-01-001 à 2026-01-003 de la réunion tenue le 12 janvier 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-02-054

10.4 Commission des services techniques et des changements climatiques – recommandations de la réunion tenue le 14 janvier 2026

Sur proposition de Thomas Lebeau, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation portant le numéro CSTCC-2026-01-001 de la réunion tenue le 14 janvier 2026, telle que présentée.

Résolution 2026-02-055

10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire – recommandations de la réunion tenue le 12 janvier 2026

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2026-01-001 à CLCC-2026-01-022 de la réunion tenue le 12 janvier 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-02-056

10.6 Commission du développement des arts et de la culture – recommandations de la réunion tenue le 27 janvier 2026

Sur proposition de Karl Béliveau, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDAC-2026-01-001 à CDAC-2026-01-003 de la réunion tenue le 27 janvier 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-02-057

10.7.1. Commission de la circulation et des transports – recommandations de la réunion tenue le 6 janvier 2026

Sur proposition de Pierre-François Hervieux, appuyé par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCT-2026-01-001 de la réunion tenue le 6 janvier 2026, telle que présentée.

Résolution 2026-02-058

10.7.2. Commission de la circulation et des transports – recommandations de la réunion tenue le 20 janvier 2026

Sur proposition de Pierre-François Hervieux, appuyé par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2026-01-002 à CCT-2026-01-004 de la réunion tenue le 20 janvier 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-02-059

10.8. Commission de l'environnement et de l'embellissement – recommandations de la réunion tenue le 20 janvier 2026

Sur proposition de Guillaume Lalonde, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CEE-2026-01-001 à CEE-2026-01-006 de la réunion tenue le 20 janvier 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-02-060

10.9. Commission des communications et des relations avec le citoyen – recommandations de la réunion tenue le 12 janvier 2026

Sur proposition de Sylvie St-Amour, appuyée par Karl Béliveau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2026-01-001 de la réunion tenue le 12 janvier 2026, telle que présentée.

Résolution 2026-02-061

10.10.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2026 - dépôt

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2026.

Résolution 2026-02-062

10.10.2 Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2026 – Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la réunion tenue le 22 janvier 2026

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme apparaissant au procès-verbal de la réunion tenue le 22 janvier 2026 :

- PIIA 2024-0059R2 - Agrandissement d'un bâtiment commercial (312, rue Dubois)
- PIIA 2025-0157 - Construction d'une habitation unifamiliale (248/248A, rue Villeneuve)
- PIIA 2025-0169 - Remplacement d'une porte extérieure (175, 25e Avenue)
- PIIA 2025-0171 - Installation d'une enseigne (301, boulevard Industriel)
- PIIA 2025-0173 - Remplacement d'enseignes (6-480, 25e Avenue)
- PIIA 2026-0005 - Transformation d'un bâtiment commercial (423, boulevard Arthur-Sauvé)
- PIIA 2026-0006 - Installation d'une enseigne (423, boulevard Arthur-Sauvé)

Résolution 2026-02-063

10.11. Nomination aux comités et commissions du conseil

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de désigner les personnes suivantes au sein des comités et commissions du conseil ci-après mentionnées :

Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines	Yves Roy, président, Pierre-François Hervieux, vice-président Marc Lamarre
Commission du développement économique	Yves Roy, président Michèle Labelle, vice-présidente Marc Lamarre
Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation	Iann-Carlos Armijo, président Michèle Labelle, vice-présidente Marc Lamarre
Commission des services techniques	Thomas Lebeau, président Sylvie Mallette, vice-présidente
Commission des loisirs, de la culture et du communautaire	Isabelle Lefebvre, présidente (responsable du volet communautaire) Yves Roy, vice-président (responsable du volet sports et loisirs) Karl Béliveau, (responsable du volet arts et culture) Pierre-François Hervieux, (responsable adjoint du volet sports et loisirs)

	<p>Michèle Labelle (responsable adjoint du volet arts et culture) Sylvie St-Amour (responsable adjoint du volet communautaire)</p>
Commission du développement des arts et de la culture	<p>Karl Béliveau, président Michèle Labelle, vice-présidente</p> <p>Germain Lalonde</p>
Commission de la sécurité publique	<p>Sylvie Mallette, présidente Thomas Lebeau, vice-président</p>
Commission de la circulation et des transports	<p>Pierre-François Hervieux, président Thomas Lebeau, vice-président</p>
Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie	<p>Sylvie Mallette, présidente Sylvie St-Amour, vice-présidente</p> <p>Gaétan Charest Danielle Laurin Émilie Morriveau Tony Paré</p>
Commission de l'environnement et des changements climatiques	<p>Guillaume Lalonde, président Isabelle Lefebvre, vice-présidente</p> <p>Jean-Félix Bouchard Omer Demers Caroline Favreau Guy Lajoie Charles Asselin</p>
Commission des communications et des relations avec le citoyen	<p>Sylvie St-Amour, présidente Karl Béliveau, vice-président</p>
Commission d'acquisition d'œuvres d'art	<p>Michèle Labelle, présidente Karl Béliveau, vice-président Yves Roy Isabelle Lefebvre</p>
Commission jeunesse	<p>Isabelle Lefebvre, présidente Guillaume Lalonde, vice-président Rosalie Barsalou Wahida Boubaker Noah Choquette-Hayes Nouha El Mkinsi Ena Grâce Elsy Maëva Djandji Maliha Lompo Hugo Poitras Fanie Sauvé</p>
Comité du développement agricole	<p>Yves Roy, président Iann-Carlos Armijo, vice-président</p>
Comité d'analyse et d'autorisation des demandes de démolition des immeubles	<p>Michèle Labelle, présidente Iann-Carlos Armijo, vice-président Yves Roy</p>
Comité consultatif d'urbanisme	<p>Michèle Labelle, présidente Iann-Carlos Armijo, vice-président Arnaud Paquin</p>

	Benoît Parent Michel Rousseau Léon Tremblay Gabriel Vermette
--	-----------------------------------------------------------------------

La présente résolution remplace toute résolution antérieure au même effet.

11. Dossiers des directeurs

11.1. Assistante-greffière

11.1.1. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1988 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 8 809 000 \$ pour des dépenses en immobilisation pour les honoraires professionnels, l'implantation, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de bordures, de système de drainage, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'acquisition et aménagements de véhicules, d'installations sanitaires, d'équipements informatiques, de feux de circulation et signalétique)

L'assistante-greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 19, 20, 21, 22 et 23 janvier 2026, sous l'autorité du règlement numéro 1988 décrétant une dépense et un emprunt de 8 809 000\$ pour des dépenses en immobilisation pour les honoraires professionnels, l'implantation, la construction et la réfection d'infrastructures municipales, de bâtiments, de chaussées, de bordures, de système de drainage, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage urbain, d'aménagement de parcs, d'équipements de parcs, d'acquisition et aménagements de véhicules, d'installations sanitaires, d'équipements informatiques, de feux de circulation et signalétique.

11.1.2. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1989 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 872 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux de rénovation et réaménagement intérieur du bâtiment existant pour le centre d'appels d'urgence)

L'assistante-greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 19, 20, 21, 22 et 23 janvier 2026, sous l'autorité du règlement numéro 1989 décrétant une dépense et un emprunt de 872 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux de rénovation et réaménagement intérieur du bâtiment existant pour le centre d'appels d'urgence).

11.1.3 Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1990 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 283 000 \$ pour des honoraires professionnels concernant des études, plans et devis, plans d'aménagement et plans de gestion pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales (parcs))

L'assistante-greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 19, 20, 21, 22 et 23 janvier 2026, sous l'autorité du règlement numéro 1990 décrétant une dépense et un emprunt de 283 000 \$ pour des honoraires professionnels concernant des études, plans et devis, plans d'aménagement et plans de gestion pour des pistes cyclables, bâtiments municipaux et infrastructures municipales (parcs)).

11.1.4 Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1991 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 317 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, d'acquisition d'équipements et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable)

L'assistante-greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 19, 20, 21, 22 et 23 janvier 2026, sous l'autorité du règlement numéro 1991 décrétant une dépense et un emprunt de 1 317 000 \$ pour des études, plans, devis, surveillance et travaux d'installation et de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, d'acquisition d'équipements et de réfection des ouvrages de traitement des eaux usées et de l'eau potable).

11.1.5. Dépôt du certificat sur la tenue du registre relativement au règlement numéro 1992 (règlement décrétant une dépense et un emprunt de 531 000 \$ pour des plans, devis, surveillance et travaux de réfection du bâtiment du complexe multisport)

L'assistante-greffière dépose le certificat prévu par la loi relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 19, 20, 21, 22 et 23 janvier 2026, sous l'autorité du règlement numéro 1992 décrétant une dépense et un emprunt de 531 000 \$ pour des plans, devis, surveillance et travaux de réfection du bâtiment du complexe multisport).

Résolution 2026-02-064

11.1.6 Vente d'un immeuble – lot 6 656 268 (anciennement les lots 6 654 232 et 6 654 235) – Vecteur 1 Société d'investissement inc. – cession de droits d'une promesse d'achat et ses modifications à 9544-2513 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE Vecteur I Société d'investissement inc. a signé une promesse d'achat en date du 26 juin 2025, laquelle a été acceptée par le conseil municipal aux termes de la résolution 2025-07-368 ;

CONSIDÉRANT les modifications à ladite promesse d'achat acceptées par le conseil municipal aux termes des résolutions 2025-09-515 et 2025-12-614 ;

CONSIDÉRANT QUE Vecteur I Société d'investissement inc. souhaite céder à 9544-2513 Québec inc. l'ensemble de ses droits, obligations, engagements et responsabilités dans ladite promesse d'achat et ses modifications ;

CONSIDÉRANT QUE 9544-2513 Québec inc. entend poursuivre le processus d'acquisition de l'immeuble et conclure l'acte d'achat auprès de la Ville, selon les mêmes conditions et modalités stipulées à la promesse d'achat initiale et ses modifications ;

En conséquence ;

Sur proposition de Thomas Lebeau, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

- D'accepter que Vecteur I Société d'investissement inc. cède à 9544-2513 Québec inc. l'ensemble de ses droits, obligations, engagements et responsabilité, dans la promesse d'achat et ses modifications intervenues avec la Ville de Saint-Eustache concernant le lot 6 656 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ;
- D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière par intérim ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente, incluant l'acte de vente ;
- De charger le Service du greffe et des affaires juridiques à transmettre copie de la présente résolution aux parties concernées.

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Monsieur le conseiller Yves Roy quitte l'assemblée étant donné la nature générale de son intérêt dans les dossiers mentionnés aux points 11.2.1. et 11.2.2 et en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter relativement à ces points.

Résolution 2026-02-065

11.2.1. Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes – entente de visibilité corporative La petite église Cabaret Spectacle – conclusion d’une entente

Sur proposition de Karl Béliveau, appuyé par Michèle Labelle, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une entente de visibilité corporative avec la Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes relativement à La petite église Cabaret Spectacle, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le directeur général adjoint, Module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-066

11.2.2. Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes – entente de visibilité corporative Parc Nature – conclusion d’une entente

Sur proposition de Guillaume Lalonde, appuyé par Thomas Lebeau, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une entente de visibilité corporative avec la Caisse Desjardins de Saint-Eustache – Deux-Montagnes relativement au Parc Nature, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le directeur général adjoint, Module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

À compter de ce moment, monsieur le conseiller Yves Roy reprend son siège.

Résolution 2026-02-067

11.2.3. François Vincent – conclusion d’une entente

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Karl Béliveau, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure avec François Vincent une entente visant à concevoir et reproduire sous forme de maquette une œuvre d’art pouvant être incorporée ou insérée au Manoir Globensky, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière par intérim ou l’assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-068

11.2.4. La Fabrique de la paroisse de Saint-Eustache – conclusion d’une entente

Sur proposition d’Yves Roy, appuyé par Michèle Labelle, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une entente de bail visant la location des toilettes situées au sous-sol de la Salle Raymond, adjacente à l’Église de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le directeur général adjoint, Module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-069

11.2.5. Demande d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – volet 1 – infrastructures sportives et récréatives

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 1, infrastructures sportives et récréatives, visant à couvrir une partie des coûts des travaux de réfection du skate parc situé au parc Rivière Nord.

D'autoriser la directrice du Service du sport et du plein air à signer, pour et au nom de la Ville tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-070

11.2.6 Demande de financement – programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 – acquisition de milieux naturels - parc Nature de Saint-Eustache

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Eustache a un projet d'acquisition de milieux naturels – parc Nature de Saint-Eustache;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a subventionné en 2018 l'acquisition du lot principal du parc Nature ainsi que plusieurs lots additionnels en 2022, 2023 et 2024 afin d'agrandir et pérenniser ce parc;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des organismes admissibles un Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Eustache doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Eustache a procédé à l'inauguration du Pavillon du parc Nature le 22 janvier dernier où étaient présents les représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal et du gouvernement du Québec;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Guillaume Lalonde, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

- Que la Ville de Saint-Eustache dépose à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement pour le projet indiqué ci-haut, pour les lots 1 366 990, 1 367 005, 1 367 006, 1 367 010, 1 366 996, 1 366 999, 1 366 922 et 1 366 921;
- Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer sa part d'investissement au projet;
- Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;
- Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;

- Que la Ville de Saint-Eustache signifie à la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle s'engage à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées;
- Que le directeur général adjoint, Module administratif et communautaire soit autorisé à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente, dont notamment une convention entre la Ville de Saint-Eustache et la Communauté métropolitaine de Montréal et soit autorisé à agir, à titre de chargé de projet, au nom de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2026-02-071

11.2.7. Politique numéro POL-MAC-101-2026 intitulée « Politique d'aide financière aux organismes et individus »

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-MAC-101-2026 intitulée « Politique d'aide financière aux organismes et individus », dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le directeur général adjoint, Module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-072

11.2.8. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – phase d'implantation des vélos en libre-service (BIXI) phase 1 – confirmation de fin des travaux

ATTENDU QUE Ville de Saint-Eustache a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière par le demandeur sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU la demande d'aide financière numéro ZEL38847 reliée au projet Système de vélo en libre-service;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 15 mars 2025 au 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE Ville de Saint-Eustache transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- des photos des travaux réalisés;
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;

- nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
- nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;
- nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;
- nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
- nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;
- nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service.

ATTENDU QUE Ville de Saint-Eustache s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Pierre-François Hervieux, appuyé par Thomas Lebeau il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil de la Ville de Saint-Eustache autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice du Service du sport et du plein air est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Résolution 2026-02-073

11.2.9. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – piste cyclable 25^e avenue - confirmation de fin des travaux

ATTENDU QUE Ville de Saint-Eustache a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière par le demandeur sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU la demande d'aide financière numéro RTT43938 reliée au projet Périmètres urbains (TAPU) 2024-2025;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 13 novembre 2024 au 25 mai 2025;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE Ville de Saint-Eustache transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- des photos des travaux réalisés;
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées,

- par type d'aménagement;
- nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
- nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;
- nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;
- nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
- nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;
- nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service.

ATTENDU QUE Ville de Saint-Eustache s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

POUR CES MOTIFS, sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy il est à l'unanimité des voix exprimées résolu que le conseil de la Ville de Saint-Eustache autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général adjoint, Module administratif et communautaire est dument autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Résolution 2026-02-074

11.2.10. Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

ATTENDU QUE le Programme d'ententes en patrimoine a été lancé le 29 mai 2025 par le ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la jeunesse et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe ;

ATTENDU QUE ce Programme d'ententes en patrimoine est considéré par le gouvernement comme le guichet uniquement pour les demandes de soutien financier liées au patrimoine ;

ATTENDU QUE ce Programme rapatrie des actions qui étaient historiquement soutenues par les programmes « Ententes en développement culturel » et « Aide aux immobilisations » du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et qu'il remplace d'anciens programmes du MCC tel que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ;

ATTENDU QUE le Programme d'ententes en patrimoine a pour objectif notamment de mettre en place des partenariats structurants ainsi que d'accompagner les municipalités et les propriétaires d'immeubles et de biens meubles patrimoniaux dans la planification de leurs interventions ;

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande initiale dans le cadre du premier appel à projets du Programme d'ententes en patrimoine qui se terminait le 5 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE cette demande couvre les trois premières années du Programme ;

ATTENDU QUE la demande initiale déposée au MCC s'élève à 3 043 406 \$ pour les quatre volets du programme sur trois ans ;

ATTENDU QUE la proposition financière reçue du MCC le 13 janvier 2026 s'élève à 448 800 \$ soit plus de 6 fois moins que la demande initiale adressée par la MRC ;

ATTENDU QUE cette différence concerne plus particulièrement le sous-volet 4.2 intitulé « Préservation et restauration de biens patrimoniaux de propriété municipale classés cités, inventoriés ou situés sur un site patrimonial cité, classé ou déclaré » du volet 4 « Préservation et restauration de biens mobiliers et immobiliers d'intérêt patrimonial » du Programme d'ententes en patrimoine ;

ATTENDU QUE les modalités du Programme d'ententes en patrimoine précisent que l'aide financière minimale et maximale pouvant être accordée dans le cadre de ce volet 4 pour une même entente est d'un minimum de 30 000 \$ et d'un maximum de 3 000 000\$ sur 3 ans ;

ATTENDU QUE dans le cadre de sa demande, la MRC et les villes et municipalités de la MRC ont fait l'effort de respecter, l'aide financière maximale pouvant être accordée au Programme d'ententes en patrimoine en ne dépassant pas 3 000 000\$ pour le volet 4 ;

ATTENDU QUE conformément aux conditions du Programme d'ententes en patrimoine, la contribution financière pouvant être accordée par le MCC peut atteindre jusqu'à 50% des dépenses admissibles et que selon ces conditions la MRC, les villes et les municipalités ont adressé la demande initiale en considérant leur responsabilité financière dans les projets déposés ;

ATTENDU QUE la proposition financière transmise par le MCC ne permet pas de répondre aux besoins sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache afin de contribuer à la préservation et à la restauration de biens mobiliers et immobiliers d'intérêt patrimonial et ainsi d'améliorer durablement la qualité des milieux de vie en prenant assise sur la conservation et la valorisation du patrimoine des collectivités ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Sylvie St-Amour, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache demande une rencontre, dans les meilleurs délais, avec le ministre de la Culture et des Communications, pour partager les inquiétudes, les préoccupations et soulever les besoins importants de la ville en matière de préservation et restauration de biens mobiliers et immobiliers d'intérêt patrimonial.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Sonia Bélanger, à M. Benoît Charrette député de Deux-Montagnes et à l'Union des municipalités du Québec.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

11.3 Directeur du module technique et de l'environnement

Résolution 2026-02-075

11.3.1. Fido Solutions inc.- tour de télécommunications au 33, boulevard Industriel – renouvellement et modification d'un bail

Sur proposition de Sylvie St-Amour, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure avec Fido Solutions inc. une modification et une prolongation de bail relative à une antenne située au 33, boulevard Industriel, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière par intérim ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-076

11.3.2 Installation de services municipaux – prolongement de la rue du Condor – présentation des plans et devis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Considérant que la Société en commandite Albatros entend exécuter des travaux d'installation de services municipaux sur les lots 1 363 523, 6 593 426 et 6 660 280;

Considérant que de tels travaux doivent être exécutés en conformité avec le règlement municipal 1955 intitulé « Règlement portant sur les ententes relatives au financement et à l'exécution de travaux municipaux » ;

En conséquence :

Sur proposition de Pierre-François Hervieux, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la firme WSP Canada inc. à soumettre au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, les plans et devis relatifs aux travaux d'installation des services municipaux dans le cadre du projet de prolongement de la rue du Condor, le tout sujet à leur approbation préalable par la Ville;

D'informer ledit ministère que la Ville ne s'oppose pas à la réalisation éventuelle desdits travaux selon les conditions émis dans le protocole ;

De confirmer audit ministère que la Ville s'engage à acquérir lesdits services municipaux sur les rues destinées à être publiques lorsque les travaux seront complétés et dans la mesure où ils sont conformes aux plans et devis ;

De confirmer audit ministère l'engagement de la Ville de prendre en charge l'entretien et l'opération des services municipaux sur les rues destinées à être publiques lorsque les travaux seront complétés et dans la mesure où ils sont conformes aux plans et devis ;

De confirmer audit ministère que la Ville possède son attestation d'assainissement municipale (AAM);

D'autoriser le (la) directeur(-trice) du Service du génie ou le directeur adjoint du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la résolution.

Résolution 2026-02-077

11.3.3. Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) – appui du programme plans et études de foresterie urbaine de la Fédération canadienne des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a pour objectif d'augmenter la canopée du Grand Montréal à 35% d'ici 2026 et de favoriser l'accessibilité aux milieux naturels à l'ensemble des citoyens, tel que détaillé dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache souhaite renforcer la planification, la gestion et l'intendance des forêts urbaines dans l'ensemble des secteurs industriels, commercial, institutionnel, résidentiel et public;

CONSIDÉRANT que la Société de verdissement de Montréal (SOVERDI), en partenariat avec la Ville de Saint-Eustache, désire présenter une demande d'aide financière au programme *Croissance de la canopée des collectivités canadiennes – Plans et études de foresterie urbaine* de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de Guillaume Lalonde, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Eustache accepte que SOVERDI présente une demande de financement dans le cadre de l'initiative de Plans et études de foresterie urbaine de la FCM pour la réalisation d'un plan stratégique de verdissement sur les terrains privés, institutionnels et publics, en partenariat avec la Ville.

QUE le conseil municipal accepte d'assumer 20% des coûts du projet pour un montant total de 38 070\$ avant les taxes advenant une réponse favorable à la demande de subvention à la FCM. De ce montant, la somme de 6 250 \$ avant les taxes est à payer à SOVERDI pour préparer la demande de financement, indépendamment de l'acceptation de la FCM.

D'imputer la dépense au code budgétaire 02-470-00-999;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière par intérim ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-078

11.3.4. Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) – appui au programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes - Plans et études de foresterie urbaine de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache souhaite procéder au verdissement et à l'augmentation de la canopée des terrains situés à proximité ou à l'intérieur des zones d'îlots de chaleur dans l'ensemble des secteurs (industriel, commercial, institutionnel, résidentiel et public);

CONSIDÉRANT QUE la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) réalise le projet Plan ARBRE prend racine : 15 000 nouveaux arbres dans le Grand Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la SOVERDI, en partenariat avec la Ville de Saint-Eustache, désire présenter une demande d'aide financière à l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes (CCCC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Guillaume Lalonde, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

Que le conseil de la Ville de Saint-Eustache accepte que la SOVERDI présente une demande de financement dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la FCM pour la plantation d'arbres sur les terrains privés, institutionnels et publics de la municipalité, en partenariat avec la Ville;

Que le conseil de la Ville de Saint-Eustache accepte de verser la somme maximale de 30 000 \$ par année pour la réalisation du projet qui s'échelonne sur deux ans, soit 2027 et 2028;

Que le conseil de la Ville de Saint-Eustache comprenne également que la contribution pour la durée de vie de l'initiative CCCC ne dépassera pas 10 millions de dollars pour la plantation d'arbres dans sa municipalité, y compris une contribution maximale d'un million de dollars pour les coûts des activités d'infrastructure et que, si ce projet est approuvé, il sera pris en compte selon les limites prescrites.

D'imputer la dépense au code budgétaire 02-470-00-999;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière par intérim ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-079

11.3.5. Vidéotron Infrastructures inc. – deuxième modification au bail

Sur proposition de Thomas Lebeau, appuyé par Karl Béliveau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une deuxième modification du bail intervenu avec Vidéotron Infrastructures inc. conclu en vertu de la résolution 2013-05-299 et d'une première modification au bail conclue en vertu de la résolution 2018-06-424 concernant une tout de télécommunications et d'équipement sur une partie du lot 1 430 024 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière par intérim ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.4 Directeur général

Résolution 2026-02-080

11.4.1. Centre de services scolaire des Mille-îles – planification des besoins d'espace

CONSIDÉRANT la lettre adressée par le Centre de services scolaire des Mille-Îles (ci-après le CSSMI) datée du 28 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'analyse des caractéristiques obligatoires que doit respecter un immeuble pour être cédé au CSSMI et énoncées au *Règlement sur les autres conditions et modalités applicables au régime de cession d'un immeuble par une municipalité locale à un centre de services scolaire* en application de l'article 272.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit entre autres :

- Un terrain d'une superficie de 600 000 pi² ;
- Exempt de milieu humide et de cours d'eau ;
- A l'intérieur du périmètre urbain avec le zonage adéquat.

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne dispose pas d'un terrain qui rencontre l'ensemble de ces caractéristiques obligatoires ;

CONSIDÉRANT les articles 272.5 et 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est convaincue qu'il en revient au ministère de l'Éducation toute la responsabilité financière pour l'acquisition de terrains afin de réaliser la construction d'écoles sur le territoire de la MRC, selon la disponibilité de terrains ;

CONSIDÉRANT que les villes de Saint-Eustache et Saint-Joseph-du-Lac analysent la faisabilité d'implanter une nouvelle école secondaire à Saint-Joseph-du-Lac en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) et qu'elles souhaitent que le CSSMI soutienne cette initiative ;

En conséquence :

Sur proposition de Sylvie St-Amour, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de refuser la demande d'implantation d'une nouvelle école secondaire à Saint-Eustache présentée par le CSSMI ;

De demander l'appui du CSSMI à la démarche entreprise pour favoriser le choix du site sur le territoire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ;

De transmettre une copie de la présente résolution au CSSMI et à la MRC de Deux-Montagnes ;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente ;

Résolution 2026-02-081

11.4.2 Politique numéro POL-DG-103-2026 intitulée « Politique sur l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs des commissions ou comités de la Ville de Saint-Eustache »

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-DG-103-2026 intitulée « Politique sur l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs des commissions ou comités de la Ville de Saint-Eustache », dont copie est déposée au dossier du conseil, en remplacement de la politique numéro POL-1037, actuellement en vigueur, portant le même nom;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le directeur général adjoint, Module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-02-082

11.4.3. Appui à la Ville de Mirabel – demande au gouvernement du Canada relative au projet de TGV Québec-Toronto

CONSIDÉRANT le projet du gouvernement du Canada d'implantation d'un train à grande vitesse (TGV) entre Québec et Toronto traversant le territoire de Mirabel au Québec;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions contenues dans le projet de loi C-15, actuellement à l'étude au Comité permanent des finances, visent à accélérer l'exécution de certains projets « d'intérêt national dont le projet de TGV reliant Québec et Toronto »;

CONSIDÉRANT QUE l'application de cette Loi pourrait permettre de contourner des protections mises en place par la *Loi fédérale sur l'expropriation*, tel que dénoncé par le député fédéral de Mirabel, Jean-Denis Garon à la Chambre des communes;

CONSIDÉRANT l'historique douloureux pour près de 1 70 familles de Mirabel touchées dans les années 60 et 70 par des expropriations massives et la saisie de 97 000 acres de terres par le gouvernement fédéral pour la construction de l'aéroport de Mirabel;

CONSIDÉRANT l'importance pour les citoyens et agriculteurs mirabellois concernés, que les démarches entreprises soient réalisées dans le plus grand des respects, marquées par la tenue de réelles consultations, rencontres et négociations;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides est la quatrième en importance démographique au Québec, après Montréal, la Montérégie et la Capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel et les MRC limitrophes représentent près de 80% de la population régionale des Laurentides, surpassant celle de la Ville de Laval;

CONSIDÉRANT QUE le site aéroportuaire, YMX Aérocity internationale de Mirabel, est un site de calibre mondial, une zone d'innovation stratégique et économique reconnue regroupant des leaders de l'aéronautique et des technologies avancées, comprenant la mobilité aérienne avancée, l'intelligence artificielle et la défense ainsi qu'un important bassin de main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral se doit de considérer dans l'établissement du trajet de son TGV que le territoire mirabellois est composé de multiples terres agricoles, de milieux naturels, de plusieurs bâtiments patrimoniaux, de parcs industriels et de noyaux urbains.

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des terres fédérales existantes, dont un vaste territoire actuellement sous-exploité, constituerait un geste réparateur envers les familles mirabelloises touchées par les expropriations passées, tout en créant un projet structurant pour les générations futures;

CONSIDÉRANT QUE le site aéroportuaire dispose des infrastructures et de l'espace nécessaire pour accueillir une gare ferroviaire moderne avec facilité d'accès et stationnements;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs poursuivis par le projet de TGV est de relier de grands centres économiques du Canada que Mirabel abrite le 3^e pôle aéronautique en importance au monde avec la présence de nombreuses compagnies internationales comme Airbus, Pratt & Whitney, Safran, Bell Flight, L3 Harris, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le site aéroportuaire est en pleine expansion, et est en soi un levier de développement économique majeur avec des espaces disponibles;

CONSIDÉRANT les fortes probabilités de réalisation du TGV du gouvernement du Canada et qu'en conséquence, le conseil de ville de Saint-Eustache requiert que ce projet se concrétise dans le respect des citoyens mirabellois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie St-Amour, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

De demander au gouvernement du Canada d'appuyer la demande de la Ville de Mirabel formulée par la résolution numéro 91-02-2026 visant à:

- Présenter un corridor d'étude comprenant le site aéroportuaire de Mirabel, réduisant au minimum l'impact sur les zones résidentielles et agricoles et prévoyant d'utiliser en priorité les terres fédérales acquises dans le cadre de la construction de l'aéroport de Mirabel.
- Demander l'implantation d'une gare sur le site aéroportuaire de Mirabel qui répond déjà à l'ensemble des facteurs clés guidant l'élaboration du corridor du TGV selon le bureau de projet Alto.

Transmettre la présente résolution à la Ville de Mirabel.

Résolution 2026-02-083

11.4.4. Appui à la demande de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes – plan d'intervention en infrastructures routières locales

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-077, adoptée lors de l'assemblée ordinaire de la MRC de Deux-Montagnes tenue le 24 mars 2025, approuve le plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC réalisé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et avec l'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE dans la correspondance datée du 6 juin 2025, le MTMD a émis un avis favorable au Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'intervention est d'une durée de trois ans et permet d'établir une stratégie de planification à court et à moyen terme, en définissant les priorités d'intervention au niveau des infrastructures routières locales de niveau I et II identifiées dans la Ville de Saint-Eustache, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et dans les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, d'Oka et de Saint-Placide;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce plan d'intervention est une condition préalablement exigée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) afin que les municipalités et villes concernées puissent déposer une demande d'aide financière aux différents volets du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les

municipalités et villes dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, d'Oka et de Saint-Placide ont adressé des demandes d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement-Sécurisation, lors de l'appel à projets qui s'est déroulé du 4 août au 19 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE sur les 508 demandes déposées par les municipalités et villes au Québec à ce programme seulement 106 projets ont été acceptés par le MTMD et qu'ainsi 80% des projets soumis ont été refusés par le MTMD dont près de 70% en raison d'un budget insuffisant;

CONSIDÉRANT QU'aucun projet n'a été retenu dans la MRC de Deux-Montagnes par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est nécessaire pour répondre aux besoins importants du milieu et pour soutenir les municipalités et villes à assurer leur responsabilité en matière de planification, d'amélioration et du maintien des infrastructures du réseau routier local sous leur responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Pierre-François Hervieux, appuyé par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Eustache appuie la MRC dans sa demande au ministre des Transports et de la Mobilité durable, Monsieur Jonatan Julien, visant à faire les représentations nécessaires auprès du conseil des ministres afin d'augmenter l'enveloppe dédiée au Programme d'aide à la voirie locale pour répondre aux besoins importants du milieu et pour soutenir financièrement les municipalités et villes dans la réalisation des projets nécessaires pour planifier, améliorer et maintenir les infrastructures du réseau routier local et municipal sous leur responsabilité.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Jonatan Julien, à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Sonia Bélanger, à M. Benoit Charette, député de Deux-Montagnes, à Mme Sylvie D'Amour, députée de Mirabel, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au Conseil des préfets et des élus des Laurentides (CPERL) ainsi qu'à toutes les MRC du Québec.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour le mois de janvier 2026

Le rapport de construction pour le mois de janvier 2026 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2026

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2026-02-084

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2026

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le

paiement des comptes à payer pour le mois de janvier 2026, lesquels totalisent 8 859 465,11 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2026-02-085

13. Levée de la séance

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 MARS 2026 – 19 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2026
- 3. Consultation et décision**
 - 3.1. Dérogations mineures**
 - 3.1.1. DM 2025-0136 – 259, rue Robinson
- 4. Législation**
 - 4.1. Adoption de règlements**
 - 4.1.1. Règlement numéro 1763-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1763 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache »
 - 4.1.2. Règlement numéro 1830-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »
 - 4.1.3. Règlement numéro 1865-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble »
 - 4.1.4. Règlement numéro 1950-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1950 instituant des commissions et comités du conseil » - adopté avec modifications
 - 4.1.5. Règlement numéro 1953-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »
 - 4.1.6. Règlement numéro 1996 intitulé « Règlement concernant la rémunération des membres du conseil »
 - 4.2. Avis de motion et dépôt de projets de règlements**
 - 4.2.1. Règlement numéro 1952-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1952 établissant un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel »
 - 4.2.2. Règlement numéro 2010 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'équipements extérieurs électriques et de lame déchiqueteuse »

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 MARS 2026 – 19 HEURES**

5. Dossier du maire

- 5.1. Appui au périple à vélo des maires et mairesse des Laurentides vers les Assises de l'UMQ
- 5.2. Hommage à Anne-Marie Homère Goyette
- 5.3. Retour sur les événements météorologiques du 11 mars dernier

6. Période de questions

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district du Carrefour-Nord

- 7.1.1. Rencontres avec les conseils étudiants de l'école primaire Terres des jeunes et de l'école secondaire des Patriotes

7.2. Conseiller du district Clair Matin

- 7.2.1. Recherche de bénévoles pour l'Association des citoyens du quartier Clair Matin

7.3. Conseiller du district de la Seigneurie

- 7.3.1. Assemblée générale annuelle de l'Association du quartier de la Seigneurie



8. Affaires courantes

- 8.1. Nomination d'un maire(-esse) suppléant(e)

8.2. Soumissions et contrats

- 8.2.1. Service de surveillance des détenus

8.3. Obligations de construction

- 8.3.1. Olex Technologies inc.



9. Personnel

- 9.1. Embauche – directeur – Service du génie
- 9.2. Embauche – policier(ère)s temporaire – Service de police
- 9.3. Renouvellement de contrat – partenaire d'affaires – Service des ressources humaines
- 9.4. Nomination – poste hybride de commis aux inscriptions et agent au SEM – Service du sport et du plein air et Service des communications
- 9.5. Nomination – préposée à l'approvisionnement – Service de l'approvisionnement
- 9.6. Nomination – préposé(e)s (2) sport et plein air – Service du sport et du plein air

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 MARS 2026 – 19 HEURES**

10. Commissions et comités du conseil

- 10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines – recommandations de la réunion tenue le 18 février 2026
- 10.2. Commission du développement économique – recommandations de la réunion tenue le 25 février 2026
- 10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – recommandations de la réunion tenue le 2 février 2026
- 10.4. Commission des services techniques – recommandation de la réunion tenue le 25 février 2026
- 10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire – recommandations de la réunion tenue le 9 février 2026
- 10.6. Commission de la sécurité publique – recommandations de la réunion tenue le 18 février 2026
- 10.7. Commission de la circulation et des transports
 - 10.7.1. Recommandations de la réunion tenue le 5 février 2026
 - 10.7.2. Recommandations de la réunion tenue le 19 février 2026
 - 10.7.3. Recommandations de la réunion tenue le 24 février 2026
- 10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – recommandation de la réunion tenue le 18 février 2026
- 10.9. Commission de l'environnement et des changements climatiques – recommandations de la réunion tenue le 17 février 2026
- 10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen – recommandation de la réunion tenue le 9 février 2026
- 10.11. Commission d'acquisition des œuvres d'arts – recommandation de la réunion tenue le 23 février 2026
- 10.12. Commission jeunesse - recommandations de la réunion tenue le 11 février 2026
- 10.13. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2026
 - 10.13.1. Dépôt
 - 10.13.2. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques, par intérim

- 11.1.1. Vente d'un immeuble – Terrasse Lemay – lot 6 656 268 - modification de la résolution 2025-07-368
- 11.1.2. Rapport sur la participation des élu(e)s et du personnel de cabinet à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
DU 16 MARS 2026 – 19 HEURES**

11.1.3. Rapport sur la participation des élu(e)s à une formation sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal

11.1.4. Transaction et quittance – partie du lot 1 367 058 – 157900 Canada inc.

11.1.5. Transaction et quittance – partie du lot 1 367 049 – Placement Gecard ltée

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

11.2.1. Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache – conclusion d'une entente

11.2.2. Demande d'approbation – accord de subvention – Fonds du Canada pour la présentation des arts

11.2.3. Demande d'aide financière – Fonds du Canada pour la présentation des arts

11.2.4. Programme d'entente en patrimoine (PEP) de la MRC

11.2.5. Politique numéro POL-MAC-102-2026 intitulée « Politique de reconnaissance des organismes »

11.2.6. Rapport annuel 2025 – article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*

11.3. Directeur du module technique et de l'environnement

11.3.1. Schéma de couverture de risques d'incendie – dépôt du rapport d'activités 2024

11.3.2. Schéma de couverture de risques d'incendie – dépôt du rapport d'activités 2025

11.4. Directeur général

11.4.1. Dépôt de la liste des remboursements de dépenses de recherche et de soutien 2025

11.4.2. Rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants

12. Rapports et comptes du mois

12.1. Rapport de construction pour le mois de février 2026

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} au 28 février 2026

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de février 2026

13. Levée de la séance

/cp/ld

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **16 mars 2026 à 19 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Marc Lamarre, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Guillaume Lalonde, Sylvie St-Amour, Iann-Carlos Armijo, Karl Béliveau, Pierre-François Hervieux, Isabelle Lefebvre, Thomas Lebeau, Sylvie Mallette et Yves Roy, formant le conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Fanny Pineault, greffière par intérim.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2026-03-086

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Pierre-François Hervieux, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2026, tel que présenté.

2. Adoption de procès-verbaux

Résolution 2026-03-087

2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2026

Sur proposition de Karl Béliveau, appuyé par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2026.

3. Consultation et décision

3.1. Dérogations mineures

Résolution 2026-03-088

3.1.1. Dérogation mineure - DM 2025-0136 – 259, rue Robinson

Monsieur le maire et la directrice du Service de l'urbanisme expliquent la nature et effets de la demande de dérogation mineure.

Monsieur le maire invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

Aucune personne n'a formulé de questions ou commentaires aux membres du conseil.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Guillaume Lalonde, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro DM 2025-0136 soumise afin de :

- Permettre une superficie au sol du bâtiment de 736,6 m² alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une superficie minimale de 1 000 m²;
- Permettre l'absence d'une porte de service, d'une porte de chargement et de déchargement ou d'un quai de chargement et déchargement alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige la présence d'une telle installation pour les bâtiments commerciaux d'une superficie inférieure à 800 m²;
- Permettre l'absence d'une aire de chargement et de déchargement ainsi que d'une aire de manœuvre alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que toute porte ou tout quai de chargement doit être pourvu d'une aire de chargement et de déchargement et d'une aire de manœuvre;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

- Permettre l'absence de deux bornes de recharge pour véhicules électriques alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une installation de trois bornes pour un stationnement comptant 26 à 50 cases.

Laquelle est plus amplement décrite à la recommandation CCU-2026-02-025 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 19 février 2026.

4. Législation

4.1. Adoption de règlements

Résolution 2026-03-089

Adoption d'un règlement

4.1.1. Règlement numéro 1763-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1763 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1763-004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1763 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2026-03-090

Adoption d'un règlement

4.1.2. Règlement numéro 1830-020 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1830 décrétant la tarification de certains services municipaux »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1830-020 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2026-03-091

Adoption d'un règlement

4.1.3. Règlement numéro 1865-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble »

Considérant que la séance de consultation publique a eu lieu le 10 mars 2026 concernant le Règlement numéro 1865-003 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 1865 sur les plans d'aménagement d'ensemble ».

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1865-003 intitulé « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1865 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2026-03-092

Adoption d'un règlement

4.1.4. Règlement numéro 1950-004 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1950 instituant des commissions et comités du conseil » - adopté avec modifications

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée. Il précise que la version proposée pour adoption est différente de celle apparaissant au projet déposé lors de la dernière séance du conseil municipal, plus particulièrement par le fait de retirer les termes « La » devant les termes « commission ».

Sur proposition de Thomas Lebeau, appuyé par Guillaume Lalonde il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1950-004 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1950 INSTITUANT DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2026-03-093

Adoption d'un règlement

4.1.5. Règlement numéro 1953-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin »

Considérant que la séance de consultation publique a eu lieu le 10 mars 2026 concernant le Règlement numéro 1953-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1953 visant à assujettir l'émission d'un permis de construction au paiement d'une contribution destinée à financer en tout ou en partie toute dépense requise pour assurer la prestation

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

accrue de services municipaux concernant l'ajout, l'agrandissement, la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux et visant la constitution d'un fonds destiné aux infrastructures ou aux équipements en matière d'hygiène du milieu à cette fin ».

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter le règlement numéro 1953-005 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1953 VISANT À ASSUJETTIR L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER EN TOUT OU EN PARTIE TOUTE DÉPENSE REQUISE POUR ASSURER LA PRESTATION ACCRUE DE SERVICES MUNICIPAUX CONCERNANT L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT, LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET VISANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DESTINÉ AUX INFRASTRUCTURES OU AUX ÉQUIPEMENTS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE DU MILIEU À CETTE FIN », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

Résolution 2026-03-094

Adoption d'un règlement

4.1.6. Règlement numéro 1996 intitulé « Règlement concernant la rémunération des membres du conseil »

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis.

Le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée.

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy il est unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 1996 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL », lequel est inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache.

4.2. Avis de motion et dépôt de projets de règlements

Sujet :

4.2.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 1952-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement 1952 établissant un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à modifier la définition du terme « demandeur » afin que toute personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville puisse adhérer à ce programme.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Sujet :

4.2.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Règlement numéro 2010 intitulé « Règlement établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'équipements extérieurs électriques et de lame déchiqueteuse »

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Marc Lamarre donne avis de motion, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement sera présenté visant à établir un programme d'aide financière pour l'achat d'équipements extérieurs électriques dans le but de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation de moteur à combustion remplaçant le règlement 1965 établissant un programme d'aide financière pour l'achat d'une tondeuse électrique.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, il dépose le projet de règlement.

5. Dossier du maire

Sujet :

Résolution 2026-03-095

5.1 Appui au périple à vélo des maires et mairesse des Laurentides vers les Assises de l'UMQ

ATTENDU QUE les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se tiendront à Québec du 13 au 15 mai 2026;

ATTENDU QUE des maires et mairesses de la région des Laurentides entreprendront un périple à vélo pour se rendre aux Assises où afin de promouvoir le transport actif, la santé, l'environnement et l'engagement des municipalités dans la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE cette initiative est portée conjointement par la mairesse de Blainville, Mme Liza Poulin, et le maire de Saint-Eustache, M. Marc Lamarre, qui en sont les instigateurs et qui souhaitent réunir des maires et mairesses de toute la région des Laurentides pour y participer;

ATTENDU QUE le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides appuie pleinement l'initiative et lui apporte son soutien logistique;

ATTENDU QUE le périple à vélo rencontre les objectifs de la Table de concertation en mobilité durable des Laurentides en matière de cohérence territoriale, de planification concertée et de développement de réseaux cyclables sécuritaires et structurants;

ATTENDU QUE le périple s'inscrit dans une volonté régionale de promouvoir la mobilité active comme solution climatique, sociale et économique, en cohérence avec les investissements récents du gouvernement du Québec et les démarches en cours dans les Laurentides;

ATTENDU QUE ce périple vise à rappeler l'importance d'un soutien gouvernemental accru en matière de mobilité active, notamment par :

- un financement stable pour des réseaux cyclables structurants;
- la création de corridors interurbains sécurisés;
- un appui particulier aux milieux ruraux et périurbains;
- et l'intégration systématique de la mobilité active dans les projets d'infrastructures provinciales;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ATTENDU QUE ces objectifs sont cohérents avec les engagements de la Ville de Saint-Eustache en matière de mobilité durable, de qualité de vie et de transition environnementale;

Sur proposition de Marc Lamarre, appuyé par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Eustache appuie officiellement l'initiative visant à organiser un périple à vélo regroupant des maires et mairesses de la région des Laurentides se rendant aux Assises de l'UMQ 2026;

QUE la Ville de Saint-Eustache confirme la participation de son maire Marc Lamarre au sein de la délégation laurentienne;

QUE la Ville de Saint-Eustache reconnaisse cette initiative comme une action significative en faveur de la mobilité active, de la santé, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques;

QUE la Ville de Saint-Eustache soutient la préparation logistique, la coordination et la visibilité du projet;

QUE la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

5.2. Hommage à Anne-Marie Homère Goyette

Monsieur le maire Marc Lamarre rend hommage à Anne-Marie Homère Goyette.

5.3. Retour sur les événements météorologiques du 11 mars dernier

Monsieur le maire Marc Lamarre effectue un retour sur les événements météorologiques du 11 mars dernier et remercie toutes les équipes de la Ville pour leur bon travail.

6. Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

7. Affaires nouvelles des conseillers(-ères)

7.1. Conseiller du district du Carrefour-Nord

Sujet :

7.1.1. Rencontres avec les conseils étudiants de l'école primaire Terres des jeunes et de l'école secondaire des Patriotes

Monsieur le conseiller Guillaume Lalonde effectue un retour sur les rencontres avec les conseils étudiants de l'école primaire Terres des jeunes et de l'école secondaire des Patriotes visant à entendre leurs demandes et leur faire découvrir le milieu politique municipal.

7.2. Conseiller du district Clair Matin

Sujet :

7.2.1. Recherche de bénévoles pour l'Association des citoyens du quartier Clair Matin

Monsieur le conseiller Karl Béliveau mentionne que les postes de président et de secrétaire de l'Association des citoyens du quartier Clair Matin seront à combler dans les

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

prochains mois. Il invite toute personne intéressée à soumettre sa candidature et venir rencontrer les membres de l'Association.

7.3. Conseiller du district de la Seigneurie

Sujet :

7.3.1. Assemblée générale annuelle de l'Association du quartier de la Seigneurie

Monsieur le conseiller Pierre-François Hervieux invite les citoyens à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Association du quartier de la Seigneurie qui se tiendra le 22 mars prochain à 10h30 à la Maison du citoyen, salle 205.

8. Affaires courantes

8.1. Nomination d'un maire(-esse) suppléant(e)

Résolution 2026-03-096

8.1. Nomination d'un maire(-esse) suppléant(e)

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Guillaume Lalonde, maire suppléant et substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC), du 17 mars 2026 au 13 juillet 2026.

8.2. Soumissions et contrats

Résolution 2026-03-097

8.2.1. Service de surveillance des détenus

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'accepter la soumission présentée par Agence Univers inc. relativement au service de surveillance des détenus, au prix soumis, pour un montant total approximatif de 189 750,00 \$ taxes en sus, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document de soumission portant le numéro 2026-P-P-02;

D'imputer la dépense au code budgétaire indiqué au rapport déposé au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

8.3. Obligation de construction

Résolution 2026-03-098

8.3.1. Olex Technologies inc.

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de consentir à Olex Technologies inc., un délai additionnel expirant le 23 mars 2027, afin de satisfaire à une obligation de construction d'un immeuble sur le lot 5 590 513 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, et ce, moyennant une compensation de 12 893,78\$;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(ère) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

9. Personnel

Résolution 2026-03-099

9.1. Embauche – directeur – Service du génie

Sur proposition de Thomas Lebeau, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'entériner l'embauche de Mathieu Gagné au poste de directeur au Service du génie, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(ère) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-100

9.2. Embauche – policier(ères) temporaires – Service de police

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'embaucher Marilou Bureau, Julie Dalcourt, Julianne Dupuis et Gabriel Bernier, aux postes de policier(-ière) temporaire au Service de police, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le directeur du Service de police à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-101

9.3. Renouvellement de contrat – partenaire d'affaires – Service des ressources humaines

Sur proposition de Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler le contrat de travail intervenu avec Chantal Lagarde, au poste de partenaire d'affaire au Service des ressources humaines, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil pour la présente résolution;

D'autoriser le maire ou le (la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(ère) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-102

9.4. Nomination – poste hybride de commis aux inscriptions et agent au SEM – Service du sport et plein air et Service des communications

Sur proposition de Sylvie St-Amour, appuyée par Karl Béliveau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Jeanne-Frédérique Leblanc, au poste hybride de commis aux inscriptions et agent au SEM, au Service du sport et plein air et au Service des communications, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-103

9.5. Nomination – préposée à l'approvisionnement – Service de l'approvisionnement

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Roxanne Adam, au poste de préposée à l'approvisionnement au Service de l'approvisionnement, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-104

9.6. Nomination – préposé(e)s (2) sport et plein air – Service du sport et plein air

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de nommer Mélanie Fulham et Frédéric Plamondon, au poste de préposé(e)s au sport et plein air au Service du sport et plein air, et ce, pour la durée et aux conditions mentionnées au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

10. Commissions et comité du conseil

Résolution 2026-03-105

10.1. Commission de l'administration publique, des finances et des ressources humaines - recommandations de la réunion tenue le 18 février 2026

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CAPFRH-2026-02-009 à CAPFRH-2026-02-020 de la réunion tenue le 18 février 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-03-106

10.2. Commission du développement économique – recommandations de la réunion tenue le 25 février 2026

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CDE-2026-02-004 à CDE-2026-02-007 de la réunion tenue le 25 février 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-03-107

10.3. Commission de l'aménagement du territoire et de l'habitation – recommandations de la réunion tenue le 2 février 2026

Sur proposition de Iann-Carlos Armijo, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CATH-2026-02-004 à CATH-2026-02-006 de la réunion tenue le 2 février 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-03-108

10.4. Commission des services techniques – recommandation de la réunion tenue le 25 février 2026

Sur proposition de Thomas Lebeau, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CST-2026-02-002 de la réunion tenue le 25 février 2026, telle que présentée.

Résolution 2026-03-109

10.5. Commission des loisirs, de la culture et du communautaire – recommandations de la réunion tenue le 9 février 2026

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CLCC-2026-02-023 à CLCC-2026-02-048 de la réunion tenue le 9 février 2026, telles que présentées.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2026-03-110

10.6. Commission de la sécurité publique – recommandations de la réunion tenue le 18 février 2026

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CSP 2026-02-001 à CSP 2026-02-003 de la réunion tenue le 18 février 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-03-111

10.7.1. Commission de la circulation et des transports - recommandations de la réunion tenue le 5 février 2026

Sur proposition de Pierre-François Hervieux, appuyé par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2026-02-005 à CCT-2026-02-007 de la réunion tenue le 5 février 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-03-112

10.7.2. Commission de la circulation et des transports - recommandations de la réunion tenue le 19 février 2026

Sur proposition de Pierre-François Hervieux, appuyé par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2026-02-008 à CCT-2026-02-009 de la réunion tenue le 19 février 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-03-113

10.7.3. Commission de la circulation et des transports - recommandations de la réunion tenue le 24 février 2026

Sur proposition de Pierre-François Hervieux, appuyé par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CCT-2026-02-010 à CCT-2026-02-014 de la réunion tenue le 24 février 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-03-114

10.8. Commission des biens, des sites patrimoniaux et de la toponymie – recommandation de la réunion tenue le 18 février 2026

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Sylvie St-Amour, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CBSPT-2026-01-001 de la réunion tenue le 18 février 2026, telle que présentée.

Résolution 2026-03-115

10.9. Commission de l'environnement et des changements climatiques – recommandation de la réunion tenue le 17 février 2026

Sur proposition de Guillaume Lalonde, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CECC-2026-02-007 de la réunion tenue le 17 février 2026, telle que présentée.

Résolution 2026-03-116

10.10. Commission des communications et des relations avec le citoyen – recommandation de la réunion tenue le 9 février 2026

Sur proposition de Sylvie St-Amour, appuyée par Karl Béliveau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CCRC-2026-02-002 de la réunion tenue le 9 février 2026, telle que présentée.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2026-03-117

10.11. Commission d'acquisition des œuvres d'arts – recommandation de la réunion tenue le 23 février 2026

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Karl Béliveau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver la recommandation, portant le numéro CAO-2026-02-001 de la réunion tenue le 23 février 2026, telle que présentée.

Résolution 2026-03-118

10.12. Commission jeunesse – recommandations de la réunion tenue le 11 février 2026

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Guillaume Lalonde, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'approuver les recommandations, portant les numéros CJ-2026-02-001 à CJ-2026-02-003 de la réunion tenue le 11 février 2026, telles que présentées.

Résolution 2026-03-119

10.13.1. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2026 - dépôt

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2026.

Résolution 2026-03-120

10.13.2. Comité consultatif d'urbanisme - procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2026 – Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la réunion tenue le 19 février 2026

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Iann-Carlos Armijo, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets suivants, sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion tenue le 19 février 2026;

- PIIA 2025-0135 (259, rue Robinson);
- PIIA 2026-0003 (501, boulevard Antoine-Séguin);
- PIIA 2026-0004 (128, 25^e Avenue);
- PIIA 2026-0007 (640, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2026-0011 (65, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2026-0010 (175, 25^e Avenue);
- PIIA 2026-0012 (1000, boulevard Industriel);
- PIIA 2026-0013 (nouveau modèle « Le Bouleau » (projet Jardins Urbains);
- PIIA 2026-0014 (nouveau modèle « Le Rivéa » (projet Jardins Urbains);
- PIIA 2026-0015 (80, rue Saint-Louis);
- PIIA 2026-0016 (612, boulevard Arthur-Sauvé);
- PIIA 2026-0017 (500, rue Saint-Eustache);
- PIIA 2026-0018 (332, rue Dubois).

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11. Dossiers des directeurs

11.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques, par intérim

Résolution 2026-03-121

11.1.1. Vente d'un immeuble – Terrasse Lemay – lot 6 656 268 – modification de la résolution 2025-07-368

Sur proposition de Michèle Labelle, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de modifier la résolution 2025-07-368 par l'ajout dans la résolution du paragraphe suivant à la suite du premier alinéa :

« De retirer du domaine public le lot 6 656 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ».

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(ère) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

11.1.2. Rapport sur la participation des élu(e)s et du personnel de cabinet à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

La greffière dépose le rapport indiquant les élus et élues et le personnel de cabinet ayant suivi une formation sur l'éthique et la déontologie.

11.1.3. Rapport sur la participation des élu(e)s à une formation sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal

La greffière dépose le rapport indiquant les élus et élues ayant suivi une formation sur le rôle des membres des conseils municipaux et sur le système municipal.

Résolution 2026-03-122

11.1.4. Transaction et quittance – partie du lot 1 367 058 – 157900 Canada inc.

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une transaction et quittance relativement à l'expropriation d'une partie du lot 1 367 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(ère) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-123

11.1.5. Transaction et quittance – partie du lot 1 367 049 – Placement Gecard Itée

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à conclure une transaction et quittance relativement à l'expropriation d'une partie du lot 1 367 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l'assistant(e)-greffier(ère) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2026-03-124

11.2.1. Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache – conclusion d’une entente

Sur proposition de Karl Béliveau, appuyé par Michèle Labelle, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la Ville à conclure une entente relative à l’organisation de deux concerts d’envergure à l’église Saint-Eustache avec la Fondation sauvegarde Église historique de Saint-Eustache, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D’autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière ou l’assistant(e)-greffier(ère) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-125

11.2.2. Demande d’approbation – accord de subvention – Fonds du Canada pour la présentation des arts

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache a soumis une demande d’aide financière relativement à une subvention à Patrimoine canadien dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts pour le projet « Programmation 2025 et 2026 » et « Programmation 2026 et 2027 »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache souhaite conclure une entente de subvention d’un montant de 31 500,00\$ avec Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

Sur proposition de Karl Béliveau, appuyé par Michèle Labelle, il est à l’unanimité des voix exprimées résolu d’autoriser la conclusion d’une entente d’accord de subvention avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme Fonds du Canada pour la présentation des arts pour la réalisation du projet « Programmation 2025 et 2026 » et « Programmation 2026 et 2027 » le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

QUE la Ville de Saint-Eustache demande l’autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

D’autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation, dans le cadre du décret d’exclusion visant les ententes par une entité fédérale à un organisme municipal, en rapport avec ladite demande d’aide financière;

De confirmer que le projet d’entente n’a pas pour effet de limiter ou de restreindre l’exercice de ses pouvoirs relatif à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d’administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n’a pas pour effet de limiter ou de restreindre l’exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QUE la directrice, Service des arts et de la culture soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2026-03-126

11.2.3. Demande d'aide financière – Fonds du Canada pour la présentation des arts

Sur proposition de Karl Béliveau, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer une demande d'aide financière auprès de Patrimoine Canadien dans le cadre du programme de soutien à la programmation pour la présentation des arts ainsi que toute autorisation en rapport avec ladite demande d'aide financière.

D'autoriser également la Ville à demander, le cas échéant, au gouvernement du Québec toute autorisation, dans le cadre du décret d'exclusion visant les ententes par une entité fédérale à un organisme municipal, en rapport avec ladite demande d'aide financière;

QUE la directrice, Service des arts et de la culture soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-127

11.2.4. Programme d'entente en patrimoine (PEP) de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Eustache souhaite déposer une demande d'aide financière totale de 313 272,00\$ au Programme d'ententes en patrimoine (PEP) 2026-2027-2028.

CONSIDÉRANT QUE cette demande de subvention concerne l'acquisition de données aériennes par drone afin d'obtenir une vision tridimensionnelle des bâtiments privés et publics de l'inventaire des bâtiments patrimoniaux identifiés (volet 1), pour le programme de restauration patrimoniale à l'intention des propriétaires privés de bâtiment d'intérêt patrimonial (volet 4.1) ainsi que pour la restauration des bâtiments patrimoniaux municipaux afin de procéder à la confection des plans et devis pour la réfection des murs ouest et nord de la mairie (volet 4.2);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Deux-Montagnes a adopté la résolution 2026-027 concernant le dépôt des projets des municipalités dans le cadre du programme d'ententes en patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du Guide du PEP et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Sylvie St-Amour, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu ce qui suit :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Eustache s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Eustache s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, d'assumer tous les coûts non admissibles au PEP associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le conseil de la Ville de Saint-Eustache s'engage, si elle obtient une aide financière, à adopter un règlement pour la mise en œuvre d'un programme municipal associé au volet 4.1 pour le programme de restauration patrimoniale à l'intention des propriétaires privés de bâtiments d'intérêt patrimonial;

QUE le directeur général adjoint module administratif et communautaire soit autorisé à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution 2026-03-128

11.2.5. Politique numéro POL-MAC-102-2026 intitulée « Politique de reconnaissance des organismes »

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter la politique POL-MAC-102-2026 intitulée « Politique de reconnaissance des organismes », dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et le directeur général adjoint, module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-129

11.2.6. Rapport annuel 2025 – article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (projet de loi 31), laquelle permet notamment aux municipalités, conformément à l'article 93, d'autoriser certains projets dérogeant à la réglementation d'urbanisme locale lorsque le projet comprend notamment la construction d'au moins trois logements, dont la majorité sont des logements sociaux ou abordables;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Eustache a exercé ce pouvoir en 2025 dans le cadre d'un projet d'habitation comprenant des logements abordables par la résolution 2025-06-270 situé sur le lot 6 639 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, soit le terrain de l'ancienne Église St-Esprit;

ATTENDU QUE la Loi exige la production d'un rapport annuel faisant état de l'exercice de ce pouvoir par une municipalité;

En conséquence, le rapport annuel 2025 relatif à l'exercice du pouvoir prévu à l'article 93 *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (projet de loi 31) est déposé au dossier du conseil;

11.3. Directeur du module technique et de l'environnement

Résolution 2026-03-130

11.3.1. Schéma de couverture de risques d'incendie – dépôt du rapport d'activités 2024

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du rapport d'activités 2024 sur le schéma de couverture de risques d'incendie dont copie est déposée au dossier du conseil.

Résolution 2026-03-131

11.3.2. Schéma de couverture de risques d'incendie – dépôt du rapport d'activités 2025

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Thomas Lebeau, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de prendre acte du rapport d'activités 2025 sur le schéma de couverture de risques d'incendie dont copie est déposée au dossier du conseil.

**Procès-verbal du conseil de la
VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

11.4. Directeur général

11.4.1. Dépôt de la liste des remboursements de dépenses de recherche et de soutien 2025

En vertu de l'article 31.5.5. de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (c. T-11.001, LTÉM), la liste des remboursements de dépenses de recherche et de soutien 2025 est déposée au dossier du conseil.

11.4.2. Rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants

La trésorière dépose le rapport d'activités de la trésorière portant sur l'autorisation, le financement et les versements aux partis politiques et candidats indépendants pour l'année 2025, lequel a été préparé par madame Jocelyne Montreuil, trésorière, et dont copie est déposée au dossier du conseil.

12. Rapports et comptes du mois

Sujet :

12.1. Rapport de construction pour les mois de février 2026

Le rapport de construction pour le mois de février 2026 est déposé au dossier du conseil.

Sujet :

12.2. Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir pour la période du 1^{er} février au 28 février 2026

Le rapport des dépenses autorisées par délégation pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 est déposé au dossier du conseil.

Résolution 2026-03-132

12.3. Comptes payés et à payer pour le mois de février 2026

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Pierre-François Hervieux, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de ratifier le montant des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour le mois de février 2026, lesquels totalisent 8 147 805,79 \$ et sont plus amplement détaillés à un document préparé par le Service des finances de la ville et dont copie est déposée au dossier du conseil.

13. Levée de la séance

Résolution 2026-03-133

13. Levée de la séance

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée à 19 h 54.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 23 MARS 2026 – 17 HEURES**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Période de questions**
- 3. Dossiers des directeurs**
 - 3.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques, par intérim**
 - 3.1.1. Assurances générales de la Ville – souscription
 - 3.1.2. Regroupement d'assurances de dommages – Versements des sommes exigibles à l'entente
 - 3.1.3. Souscription à la police d'assurance relative à la protection des élu(e)s et des hauts fonctionnaires
 - 3.2. Directeur du module administratif et communautaire**
 - 3.2.1. Reconnaissance du rôle essentiel du milieu communautaire
 - 3.2.2. Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 de la MRC de Deux-Montagnes
- 4. Levée de la séance**

/ld



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le **23 mars 2026 à 17 heures**.

Sont présents(-es) le maire, monsieur Marc Lamarre, les conseillers et conseillères : Michèle Labelle, Guillaume Lalonde, Sylvie St-Amour, Iann-Carlos Armijo, Karl Béliveau, Pierre-François Hervieux (à distance), Isabelle Lefebvre, Sylvie Mallette et Yves Roy, formant le quorum du conseil municipal sous la présidence du maire, ainsi que monsieur François Bélanger, directeur général, et maître Fanny Pineault, greffière par intérim.

Est absent le conseiller Thomas Lebeau.

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2026-03-134

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 mars 2026, tel que présenté.

2. Période de questions

Aucune question n'a été formulée.

3. Dossiers des directeurs

3.1. Directrice du greffe et des affaires juridiques, par intérim

Résolution 2026-03-135

3.1.1. Assurances générales de la Ville – souscription

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le regroupement d'assurances de dommages, dont la Ville est membre, a procédé au début de l'année 2026 à une demande de soumissions pour les assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE pour le terme 2026-2027, le regroupement, suivant les recommandations de son consultant, a procédé à une demande de soumissions publique pour le renouvellement de ses assurances des biens, bris d'équipements, délits, responsabilités et automobile;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme, les contrats d'assurances sont octroyés selon les blocs suivants :

- Bloc A : Assurance biens, bris des équipements et délits;
- Bloc B : Assurance responsabilité;
- Bloc C : Assurance automobile du propriétaire et du garagiste;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de BFL CANADA risques et assurances inc. s'est avérée la plus basse soumission conforme pour chacun des blocs;

En conséquence;

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Isabelle Lefebvre, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de souscrire, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc., pour la période du 31 mars 2026 au 31 mars 2027, les polices d'assurances suivantes, et ce, moyennant les primes y mentionnées (taxe de 9 % inclus ainsi que les



frais de courtage, lorsqu'applicables), le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil :

Bloc A – Assurance biens, bris des équipements et délits :	261 010,31\$
Bloc B – Assurance responsabilité :	237 403,18\$
Bloc C – Assurance automobile du propriétaire et du garagiste :	47 294,01\$

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-136

3.1.2. Regroupement d'assurances de dommages – Versements des sommes exigibles à l'entente

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2025-03-143, la Ville a conclu avec les villes et régies de la MRC Thérèse-de-Blainville et la Ville de Mirabel, membres du regroupement d'assurances de dommages, une entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027;

En conséquence;

Sur proposition de Sylvie Mallette, appuyée par Yves Roy, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu d'autoriser la Ville à payer une somme de 95 455\$, représentant la quote-part de la franchise collective attribuée à la Ville de Saint-Eustache pour le renouvellement des assurances du 31 mars 2026 au 31 mars 2027, par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-de-Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache, au fonds de garantie de 500 000 \$ en matière de responsabilité civile, le tout selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie a été déposée au dossier du conseil au soutien de la résolution 2025-03-143;

De payer les montants prévus à l'entente à la Ville de Blainville, mandataire du regroupement, pour la gestion du fonds de franchise et des réclamations, à Fidema Groupe Conseil inc. et au vérificateur externe du fonds de garantie, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;

D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Résolution 2026-03-137

3.1.3 Souscription à la police d'assurance relative à la protection des élu(e)s et des hauts fonctionnaires

Sur proposition d'Yves Roy, appuyé par Michèle Labelle, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de renouveler, par l'entremise de BFL Canada risques et assurances inc. et parrainé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour la période du 31 mars 2026 au 31 mars 2027, la police d'assurance relative à la protection des élu(e)s et des hauts fonctionnaires, et ce, moyennant une prime de 4 676,42 \$ incluant les taxes et les frais d'administration de l'UMQ, le tout substantiellement selon les termes et conditions apparaissant au document dont copie est déposée au dossier du conseil;

D'imputer toutes ces dépenses au code budgétaire 02.190.00.422;



D'autoriser le maire ou le(la) maire(-esse) suppléant(e) et la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

3.2. Directeur du module administratif et communautaire

Résolution 2026-03-138

3.2.1. Reconnaissance du rôle essentiel du milieu communautaire

ATTENDU QUE la Ville joue un rôle important dans l'écosystème local, lequel est essentiel au bien être des citoyennes et des citoyens;

ATTENDU QUE les organismes communautaires contribuent de manière significative au développement social et économique du territoire municipal, notamment en soutenant directement la population, en générant des emplois, en renforçant le pouvoir d'achat de nombreuses personnes, et en favorisant la participation active et contributive de la population qu'ils accompagnent

ATTENDU QUE la Ville souhaite maintenir sa présence auprès des organismes communautaires, assumer son rôle d'accompagnement et de soutien, et préserver le lien de confiance qui l'unit à ceux qui œuvrent sur son territoire

En conséquence:

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie St-Amour, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache reconnaît le milieu communautaire comme un vecteur économique et social essentiel pour sa population, et reconnaît également que la stabilité de ce milieu, tout comme sa contribution fondamentale au mieux-être de la population eustachoise, éléments qui participent au maintien d'un tissu social fort et harmonieux, repose sur l'existence de conditions favorables permettant de consolider la mission des organismes communautaires.

Résolution 2026-03-139

3.2.2. Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 de la MRC de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Deux-Montagnes s'est vu attribuer, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une enveloppe dans le cadre du Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

En conséquence;

Sur proposition de Guillaume Lalonde, appuyé par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de déposer une demande d'aide financière de 314 247\$ dans le cadre du programme Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation de projets dans le cadre des volets Économie et Mobilité;

De demander une aide financière à la MRC des Deux-Montagnes s'élevant à 314 247\$ pour la réalisation du projet dans le cadre du programme Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR);

D'assumer sa part des dépenses dans la réalisation du projet;

D'autoriser le directeur général adjoint et directeur du module administratif et communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.



4. Levée de la séance

Résolution 2026-03-140

4. Levée de la séance

Sur proposition d'Isabelle Lefebvre, appuyée par Sylvie Mallette, il est à l'unanimité des voix exprimées résolu de lever la séance.

Et la séance est levée à 17h15.